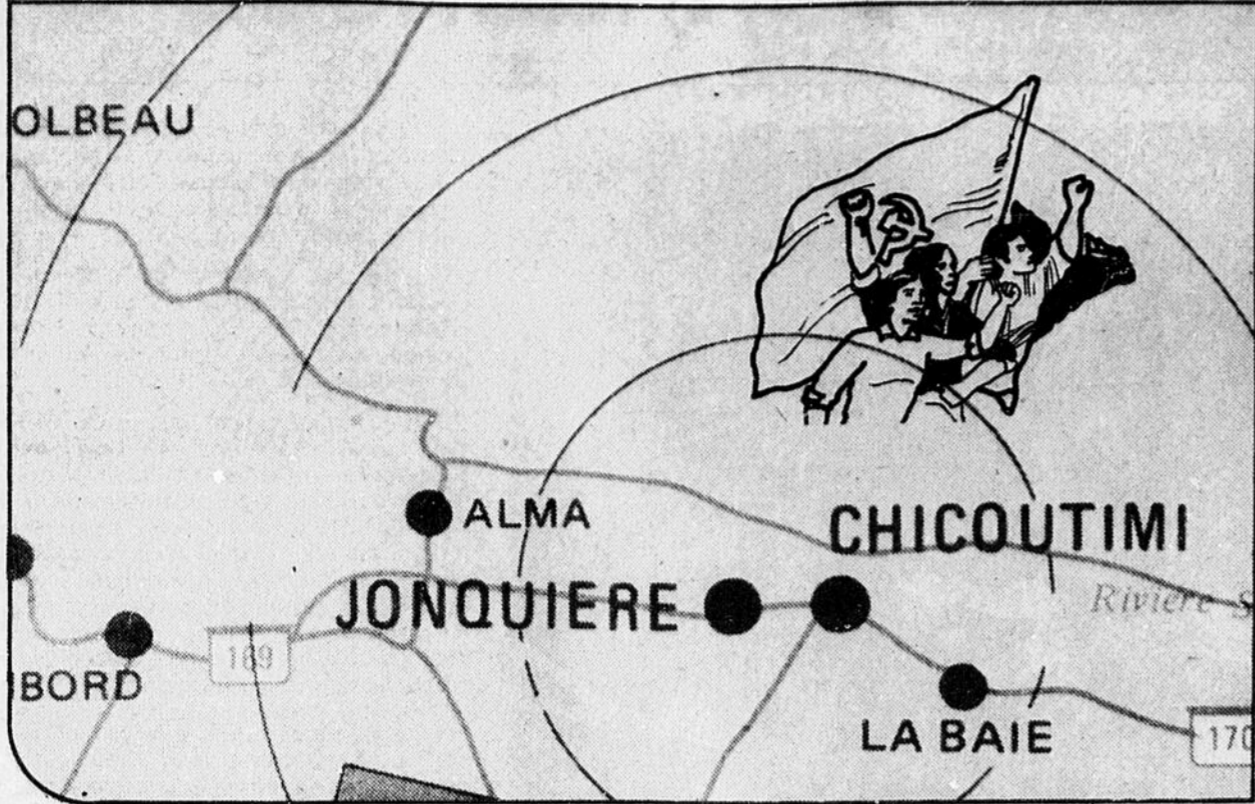


L'extrême-gauche dans la région

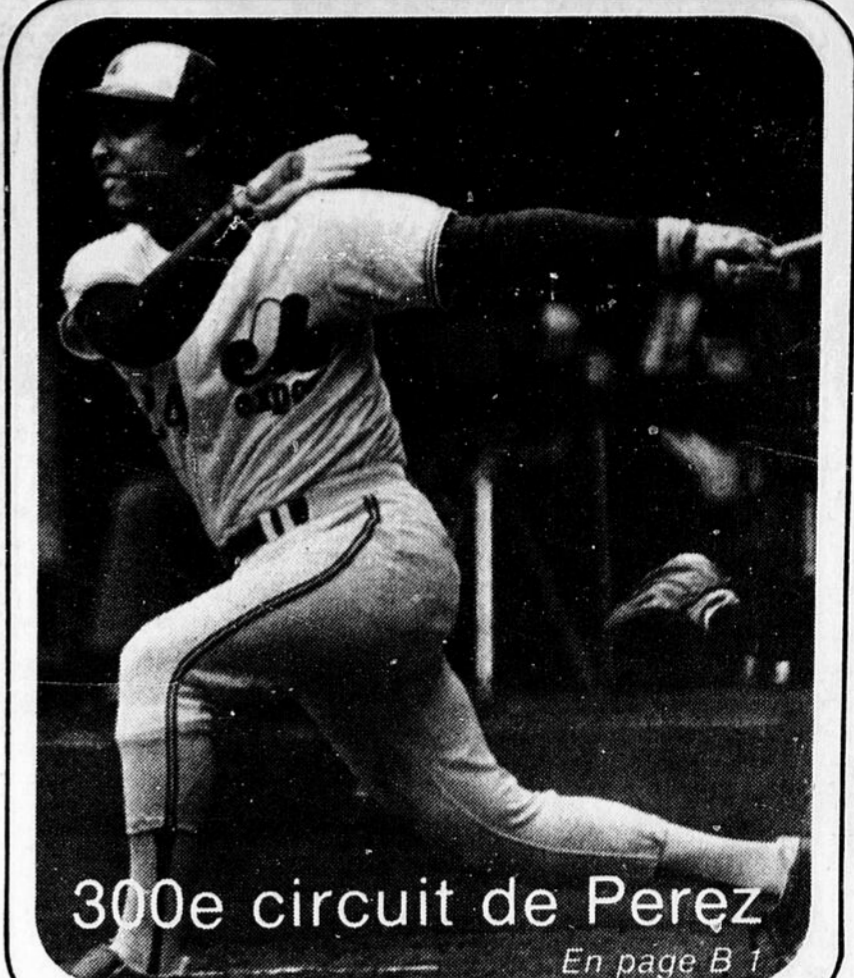


Le débrayage illégal, dans la nuit du 8 au 9 mars 1978, de 500 cuvettes de l'Alcan à Arvida, n'est pas étranger à l'action de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada, dans la région.

Dans le cinquième d'une série d'articles sur l'extrême-gauche régionale, on voit que cette action trouve écho dans les commentaires de la Fédération des syndicats du secteur aluminium.

A la présence radicale, réagissent d'autre part les milieux conservateurs et centristes, pendant que la Ligue se préoccupe de relations publiques en participant, à travers l'un de ses membres, à la mise sur pieds de la Société Canada-Chine.

En page A 2



300e circuit de Perez

En page B 1

Gaudet
aux assises
criminelles

En page A 3

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 203

Jeudi 1 juin 1978

20 pages 25 cents

EN BREF

Loi 69

Le président de l'Association des courtiers d'assurances du Québec a affirmé hier, que la loi 69, malgré quelques lacunes, assurait une protection adéquate aux Québécois.

En page A 3

Attente du jugement

En attendant que la Cour suprême rende son jugement, la Commission Keable ferme aujourd'hui ses bureaux. Si elle obtient un jugement favorable du tribunal de dernière instance il est possible qu'elle reprenne ses travaux à l'automne.

En page A 8

Fâcheux bilan d'un "exode"

Selon les chiffres fournis par des assureurs-vie concurrents, la Cie Sun Life aurait perdu environ 30% du marché des nouvelles affaires de même qu'une bonne soixantaine de ses représentants du Québec.

En page B 5

Escroquerie d'envergure

Un tribunal de Londres a condamné hier cinq escrocs internationaux qui ont failli créer une crise de confiance sans précédent du système bancaire international. L'enquête a été des plus longues car les banques préféraient se taire plutôt que d'admettre qu'elles avaient été prises en défaut.

En page B 10

SPORTS

Dilemme

La situation au poste de quart chez les Alouettes représente un véritable dilemme avec les talentueux prétendants.

En page B 1

Soccer mondial

C'est aujourd'hui en Argentine que débute les hostilités pour la suprématie du soccer mondial. Contrairement aux autres tournois, personne ne peut prédire qui sortira vainqueur de cette lutte épique.

En page B 2

Boxeur amateur

Le pugiliste amateur Hervé Morissette livre ses impressions après avoir consacré quatre ans de sa vie au noble art.

En page B 3

Picolo

Picolo était à Pré Vert, hier soir. Il nous brosse un tableau de cette soirée.

En page B 4

SOMMAIRE

— Annonces classées	B 7
— Bourse	B 6
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 5
— Patron	B 7
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

Directeur général engagé

Autobus Gagnon et Transport régional vendus \$946,500

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — La Corporation intermunicipale de transport en

commun, dans le Haut-Saguenay, a accepté, hier, d'acquiescer les biens et actifs des compagnies Transport Régional et Autobus

Gagnon, pour un montant de \$946,500, et entériné l'engagement de M. Bernard Brassard, au poste de directeur général de l'or-

ganisme.

L'acquisition de gré à gré, qui conclut des négociations de plusieurs semaines, se détaille

comme suit: \$750,000 pour Transport Régional et \$196,500 pour Autobus Gagnon.

Selon certaines informations, le propriétaire de la compagnie Autobus Gagnon demandait \$208,000 pour les biens et actifs de sa compagnie alors que les négociateurs de la corporation en offraient \$150,000.

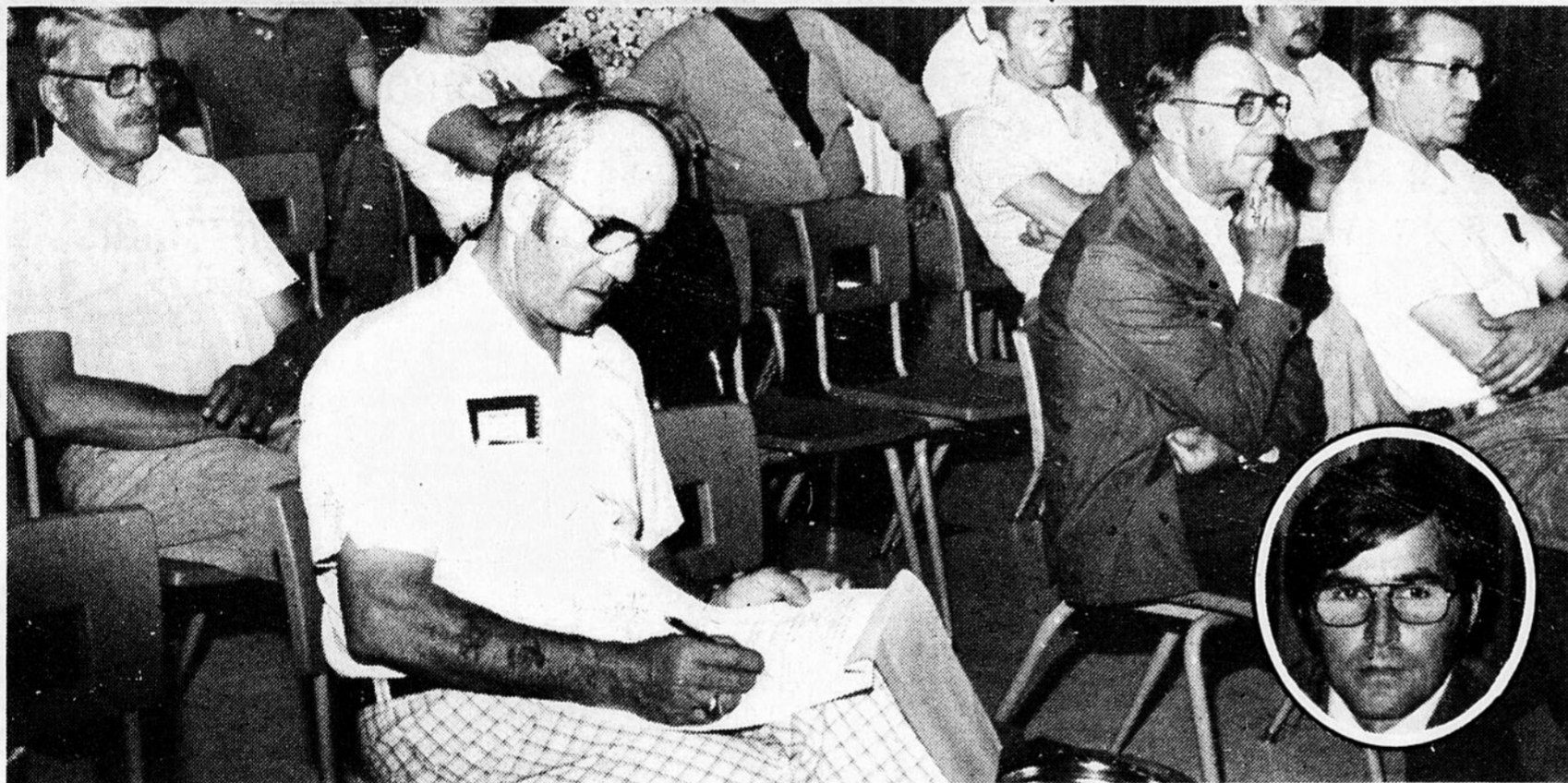
Quant à la compagnie Transport Régional, il semble qu'on se soit entendu relativement rapidement sur un montant.

Directeur général

M. Brassard, le premier titulaire du poste de directeur général de la corporation, occupe actuellement un poste à la compagnie Inter-Cité Construction de Chicoutimi. Frère de l'ancien commissaire industriel de Chicoutimi, M. René Brassard, il aurait été préféré à deux autres candidats. Il recevra un salaire annuel de \$32,000.

On ne prévoit pas à la corporation de changements majeurs dans les opérations du transport en commun pour les prochaines semaines.

Le nouveau directeur devra toutefois s'attaquer immédiatement au renouvellement de la convention collective des employés de Transport régional échue depuis décembre 1977.



VENTE — Des dirigeants et travailleurs de Transport régional et d'Autobus Gagnon ont assisté, hier, à l'hôtel de ville, à la conclusion de la vente et à l'engagement du directeur général de la Corporation intermunicipale du transport en commun, M. Bernard Brassard, que l'on aperçoit en médaillon.

(Photo Réal Tremblay)

Antonio Flamand est acquitté

ROUYN (PC) — Le juge Mark Dubé, de la Cour provinciale, a acquitté, hier, au Palais de justice de Rouyn, l'ancien député Antonio Flamand de dix chefs d'accusation d'attentat à la pudeur sur des adolescentes.

Le président du tribunal a expliqué que l'absence de corroboration des témoignages, la négation par cinq des sept plaignantes elles-mêmes de leurs déclarations à la police, le peu de crédibilité qu'il faut accorder aux deux autres jeunes filles ainsi que le manque de preuves similaires sont suffisants pour conclure au bénéfice du doute raisonnable en faveur de l'accusé et de l'acquiescer. De plus, aucune plainte n'avait été portée spontanément par les jeunes filles.

Le juge a lu lentement son jugement de 26 pages et quand il a pro-

noncé l'acquiescement de M. Flamand, des applaudissements et des cris fusèrent de partout dans la salle du palais de justice pendant que le prévenu sautait au cou de son avocat, Me Guy Bertrand.

M. Flamand était ainsi libéré d'un cauchemar qu'il a vécu durant un an, depuis qu'il a été mis en accusation par le ministère public, il y a exactement un an, soit le 31 mai 1977. S'adressant au juge Dubé, il a déclaré avec des sanglots dans la voix qu'il se réconciliait maintenant avec la justice des hommes "après avoir cru que tout l'appareil était ici pour m'écraser".

Le procureur de la Couronne, Me Jean Marin, et son confrère Guy Bertrand, ont tour à tour loué le travail et la façon dont le juge Dubé a conduit le procès en janvier

dernier. Me Bertrand a ajouté au tribunal: "J'ai souvent dit à mes clients que je n'avais pas une grande confiance en la justice humaine, mais je dois dire que je me ravise ce matin."

Après la levée de la séance, les nombreux amis et anciens collègues de M. Flamand à la Maison Rouyn-Noranda se sont précipités sur lui pour le féliciter et l'embrasser.

Des poursuites?

Par ailleurs, Me Bertrand a confié aux journalistes qu'il se propose de rencontrer dans les prochains jours le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, pour lui réitérer une requête de son client d'instituer une commis-

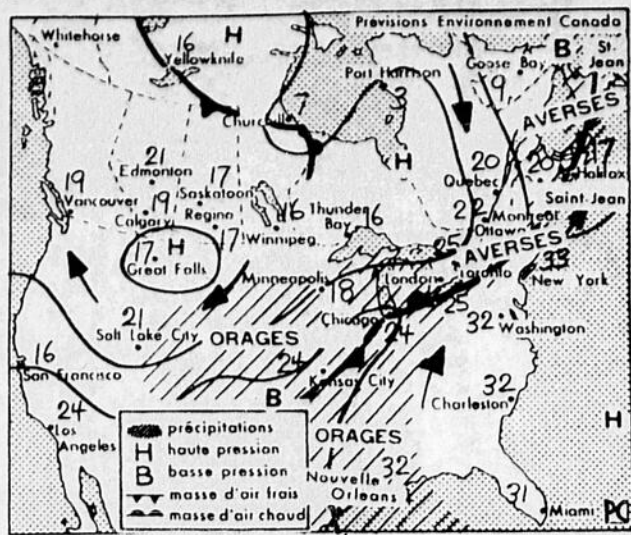
sion d'enquête publique destinée à faire toute la lumière sur "une vaste machination pour détruire la réputation de M. Flamand et l'écarter à tout jamais de la vie publique".

Une telle demande avait déjà été formulée à M. Bédard dans une lettre du 22 août 1977. Me Bertrand a expliqué qu'il songe également à tenter des poursuites en dommages et intérêts contre le ministère public, l'enquêteur privé Gérard Rivard et d'autres personnes impliquées dans cette affaire.

Le juge Dubé n. s'est prononcé sur le bien-fondé de la thèse "du coup monté" mise de l'avant par la défense pendant le procès, parce qu'un tel mandat relèverait d'une enquête publique.

La Maison Rouyn-Noranda que

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.
Abitibi et Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 15. Vendredi: ennuagement.
Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 17 à 20. Vendredi: ennuagement.
Outaouais et Montréal: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 23. Vendredi: ennuagement.
Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: dégagement et vents modérés. Maximum, 20. Vendredi: ennuagement.
Rimouski et Gaspésie: dégagement et vents modérés. Maximum, 15. Vendredi: ensoleillé.
Baie-Comeau et Sept-Îles: dégagement et vents modérés. Maximum, 15. Vendredi: ensoleillé.
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, 18. Vendredi: ensoleillé.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	9	21
Victoria	6	25
Edmonton	4	18
Calgary	5	13
Regina	6	11
Winnipeg	8	—
Churchill	-6	1
Toronto	17	27
Kingston	17	26
Ottawa	19	27
Montréal	16	29
Québec	11	31
Fredericton	—	26
Saint-Jean, N.-B.	8	24
Moncton	3	23
Halifax	6	12
Charlottetown	4	21
Saint-Jean, T.-N.	1	6
New York	17	29
Washington	19	28
Tampa	22	32
Miami	24	30
Orlando	21	36
Los Angeles	17	21
San Francisco	14	27
Acapulco	22	26
Barbade	24	31
Bermudes	22	24
La Havane	23	31
Kingston, Jamaïque	25	31

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 05h25 (.8dm) et haute à 11h40 (2m.3dm). Elle sera à nouveau basse à 17h30 (.7dm) et haute à 00h15 (2m.6dm).
PORT-ALFRED — La marée sera basse à 06h35 (1m.2dm) et haute à 12h35 (4m.5dm). Elle sera à nouveau basse à 18h50 (1m.1dm).
CHICOUTIMI — La marée sera basse à 07h40 (1m.2dm) et haute à 12h45 (4m.2dm). Elle sera à nouveau basse à 20h00 (1m.3dm).

L'extrême-gauche au Saguenay-Lac-Saint-Jean (5)

• La Ligue et ses influences •

par Mario Roy

JONQUIÈRE — Dans la nuit du 8 au 9 mars dernier, les stratèges de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada remportaient une des rares victoires palpables dont ils puissent jusqu'à maintenant s'enorgueillir au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La direction de l'usine de l'Alcan à Arvida vient alors de mettre en vigueur un nouveau code disciplinaire, le code RESPECT, jugé nécessaire pour le rétablissement d'un climat ordonné sur les lieux de travail, alors qu'un certain flottement dans les relations patronales-ouvrières persiste après le dur conflit de l'été 1976.

Au cours des premières heures du quart de quatre heures à minuit, un incident oppose un contremaître à un ouvrier syndiqué de l'entreprise, et 500 hommes débraient en guise de protestation. La production s'arrête et ne redeviendra normale que tôt le lendemain.

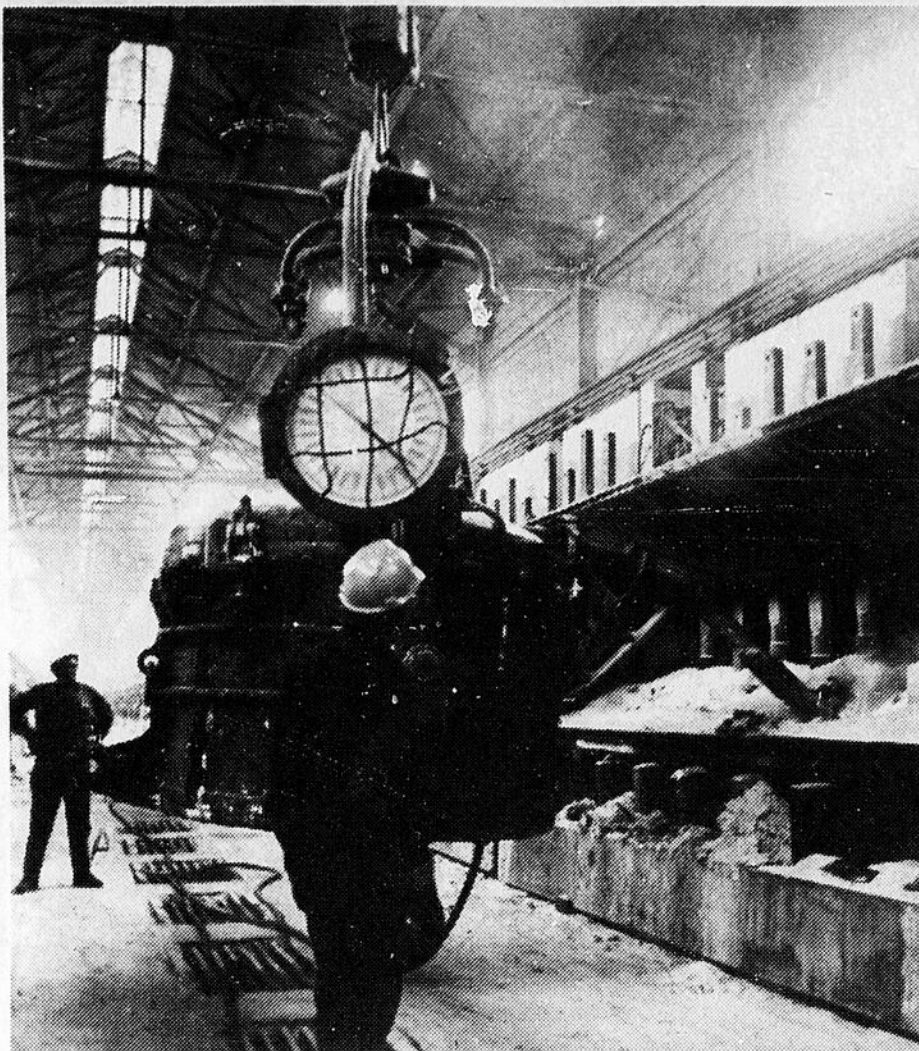
Dans un bulletin distribué à ses membres sept jours après l'incident, la Fédération des syndicats du secteur aluminium affirme: "... Certains de nos membres, de connivence avec une ligue organisée, n'étaient pas étrangers à cet arrêt de travail. Cet organisme qui prêche le socialisme par la destruction a d'ailleurs dévié son jeu par quelques-uns de ses membres qui auraient été vus à proximité des usines au moment de l'arrêt de travail."

La ligue n'aura pas attendu aussi longtemps pour faire connaître ses commentaires sur l'événement, et le 10 mars, est distribué aux portes de l'Alcan un pamphlet claironnant que "Le code, c'est la dictature dans l'usine".

Ouvrons une parenthèse pour signaler que la distribution de ce tract moins de 24 heures après le débrayage, indique sans l'ombre d'un doute que la ligue possède des presses dans la région.

Selon la ligue, l'incident aurait pris naissance dans le fait qu'un ouvrier aurait refusé de rechausser ses bottes de sécurité alors qu'il avait effectué toutes les tâches qui lui incombaient. Le même pamphlet attaque féroce "les bureaucrates du syndicat (qui) sont arrivés pour nous prêcher la reprise du travail", et nommément le président de la FSSA, Jean Halley.

Objectivement, il semble qu'il ait



SALLE DE CUVES — Les cuvistes de l'Alcan entreprennent, dans la nuit du 8 au 9 mars 1978, un débrayage illégal, soutenus en cela par les militants d'extrême-gauche.

existé un réel mécontentement chez une bonne partie des travailleurs de l'Alcan, à la suite de l'imposition du code RESPECT. Cependant, certaines informations laissent entendre que deux membres de la ligue étaient au travail à l'intérieur du quart de quatre à minuit, et que l'un d'eux n'aurait pas été étranger à l'échange qui devait provoquer le débrayage.

Quoi qu'il en soit, à la fin d'avril, la ligue célèbre encore l'événement dans un autre pamphlet destiné à lancer l'invitation pour la première assemblée régionale du mouvement, le 27 avril, dont il fut question plus tôt. "Une attaque contre un est une attaque contre tous", écrit la ligue. "La colère s'est déchainée, 600 ouvriers ont arrêté la production.

Par ce débrayage, ils ont servi une leçon à toute la bourgeoisie canadienne: la répression appelle la riposte par l'action directe."

La ligue juge convenable d'ajouter: "La bourgeoisie a utilisé son torchon Le Quotidien pour cracher sur les ouvriers", et fait écho au dur conflit de l'hôpital d'Alma et aux négociations dans le secteur des pâtes et papiers.

Effets directs et indirects

Il s'agit là de l'exemple à peu près unique, au niveau régional, d'une situation où les militants d'extrême-gauche ont eu une influence directe et même déterminante sur une situation précise et palpable.

Plus fréquemment est-il possible de constater les effets indirects de l'agitation provoquée par la ligue. Ces effets se font sentir sur deux catégories bien précises d'individus ou de groupes.

D'un côté, les actions de l'extrême-gauche auront tendance à braquer vers la droite, et vers une droite plus rigide s'il y a lieu, ceux que l'on peut qualifier de conservateurs ou de centristes.

Il y a quelques semaines, le Conseil des Chevaliers de Colomb du district de Sept-Îles faisait parvenir au premier ministre du Québec, ainsi qu'au ministre de la Justice et à certaines autres autorités politiques, une missive réclamant que soit tout simplement déclaré hors-la-loi, tout parti ou groupe endossant l'idéologie communiste radicale. Une copie de cette missive était envoyée à l'Ordre des Chevaliers de Colomb de Chicoutimi.

Inutile de dire qu'une large faction de l'opinion publique tend à réagir de cette façon, le communisme radical, malgré l'évolution des mentalités, n'ayant toujours pas bonne presse au Québec...

À titre anecdotique, rapportons que du côté de la ligue, on s'est préoccupé, à un certain moment, de "relations publiques". Au retour d'un séjour en Chine populaire, une militante du mouvement participe, le 9 juin 1977, à la mise sur pied de la société Canada-Chine, filiale saguenéenne d'un mouvement dévoué à la promotion de l'amitié avec le peuple chinois. La réunion de fondation a lieu à la maison communautaire de Jonquière, en présence d'une vingtaine de personnes.

La société tient des réunions régulières, érige parfois des kiosques d'information dans les centres commerciaux, et répand une vaste documentation sur la Chine de Mao Tsé-toung. Le clou des activités de l'organisme doit être l'envoi en Chine, au mois d'octobre prochain, de deux personnes de la région, l'une choisie parmi les membres actifs de la société, et l'autre, parmi le public intéressé.

Pour en revenir aux influences indirectes qui se font sentir de par l'existence même d'une idéologie radicale structurée, soulignons qu'elles se perçoivent de façon multiple dans les milieux progressistes qui, actuellement, dans la région, cherchent une position confortable face à ce phénomène relativement nouveau ici. Cette recherche est parfois douloureuse, comme c'est le cas au Conseil central de la CSN.



INFORMATION AUX PERSONNES AGÉES — Trois des quatre étudiants qui doivent dispenser au cours de la période estivale de l'information juridique aux personnes âgées. Il s'agit de Mario Boivin, Marie Fillion et Denis Guérin. Un quatrième doit s'adjoindre au groupe d'ici le 15 juin.

De l'information juridique pour les personnes âgées

CHICOUTIMI — Un service d'information juridique à l'intention des personnes âgées, sera mis en branle d'ici le 15 juin dans divers établissements du réseau des affaires sociales qui hébergent cette catégorie de la population. Cette information sera dispensée par des étudiants en droit supervisés par Me Gratiën Duchesne du service de l'aide juridique.

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR: \$1.25 par semaine

Dans les dépôts: \$0.25 la copie

PAR LA POSTE: Saguenay: 3 mois: \$16.00, 6 mois: \$31.25, 1 an: \$62.50

Lac-Saint-Jean — Côte-Nord: 6 mois: \$37.00, 1 an: \$70.00

Autres régions au Canada: 6 mois: \$60.00, 1 an: \$115.00

Pays étrangers: 6 mois: \$80.00, 1 an: \$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement: 3213. Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

En fait, toutes les modalités de fonctionnement de ce programme qui s'inscrit dans le cadre d'un projet étudiant estival ne sont pas encore fixées.

En principe, l'objectif du groupe serait d'informer les personnes âgées sur les solutions aux problèmes d'ordre légal pouvant surgir dans le quotidien. On pense à la loi de la sécurité de la vieillesse, les différentes parties du droit civil relatives aux testaments et aux successions, la loi sur la Protection du consommateur et la vente, la loi pour favoriser la conciliation entre locataires et pro-

priétaires et la loi d'aide juridique. Plus spécifiquement, les étudiants espèrent qu'en vulgarisant la loi au maximum, les personnes âgées en ressortiront mieux documentées, averties et sécurisées.

Entente

Le projet s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées du Haut-Saguenay. En fait des ententes ont été prises avec la direction de divers établissements.

Parmi les établissements qui ont accepté de recevoir les étudiants dans le cadre du projet, on note le Foyer de Bagotville, le Foyer Saint-Joseph de La Baie, la résidence Sainte-Marie de Jonquière, le Foyer des années d'or de Kénogami, le Foyer Delage du secteur nord de Chicoutimi, le Foyer Beaumanoir de Chi-

coutimi de même que les HLM pour personnes âgées dans le secteur de La Baie.

Les responsables du projet doivent dispenser des séances d'information pour les résidents de l'édifice 101 à Chicoutimi.

Dans le cadre du projet, trois étudiants, Mario Boivin, Denis Guérin et Marie Fillion, avocate stagiaire, seront appelés à dispenser le savoir. D'ici le début effectif de la tournée dans les établissements, un quatrième étudiant devrait se joindre au groupe.

Interrogé sur le sujet, l'avocat responsable, Me Gratiën Duchesne, a expliqué que les modalités de fonctionnement n'étaient pas tout à fait au point, mais que le tout devrait être complété d'ici le 15 juin.

Les étudiants sont encore au stade du défrichage leur permettant de mieux se familiariser avec l'information à dispenser.

Des audiences sur le transport par chemin de fer dans la région

JONQUIÈRE — Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports, tiendra des audiences publiques les 10, 11 et 12 juillet, afin de déterminer si les services de trains voyageurs entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal, seront maintenus ou supprimés, partiellement ou totalement.

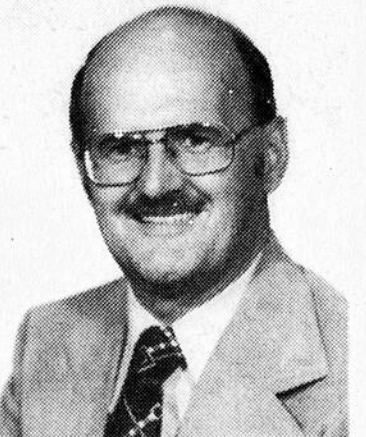
Les audiences auront lieu à l'Hôtel Chicoutimi, les 10 et 11 juillet, et au Château Roberval, à Roberval le 12.

Selon le président du CRD, M. Paul Tremblay, les

membres du comité sur le transport mis sur pied par l'organisme se réuniront incessamment, afin de mettre la dernière main au mémoire qui sera présenté aux audiences.

M. Tremblay a dit espérer qu'un consensus régional s'établira, afin d'obliger les autorités des chemins de fer à maintenir les services actuels, du moins jusqu'à ce qu'une étude exhaustive soit effectuée par le ministère des Transports compte tenu de la prise en charge des services voyageurs par la nouvelle corporation Via Rail.

ROBERT COTE AVOCAT



Me Robert Côté, de l'Etude COTE, GILBERT, LAPOINTE, LAROCHE, DALLAIRE et MARTEL

pratiquant anciennement à St-Félicien, a ouvert un nouveau bureau à Chicoutimi en février 1976.

Me Robert Côté de la pratique privée a toujours ses associés aux bureaux de Roberval, Dolbeau, Chibougamau et St-Félicien.

Les nouveaux bureaux de Me Robert Côté sont situés à:

52, RACINE EST CHICOUTIMI TEL.: 543-0767

N.B.: Ne pas confondre avec Me Robert Côté, employé du gouvernement à Chicoutimi, comme procureur de la Couronne.

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par 662-7829

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
 316, Avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
 Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude CÔTE

Aime et les environs: 662-7829
 St-Félicien et les environs: 679-3832
 Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664
 Petites annonces classées: 545-4895

chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
 Directeur des ventes: Paul BERGERON
 Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
 Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
 Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY LAC SAINT JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse Associated Press et Reuters et de COMPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay Lac-Saint-Jean

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
 Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Par son complice

Ghislain Gaudet est accusé du meurtre de son amie

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — Président à l'enquête préliminaire de Ghislain Gaudet, le juge Louis-René Lagacé a confirmé hier, en Cour des sessions de la paix, le jugement du coroner. Gaudet devra répondre, aux assises criminelles de l'automne, à une accusation de meurtre au premier degré sur la personne de la jeune Lily Breton, de Jonquière.

La victime, on s'en souvient, avait été retrouvée, au mois de novembre dernier, près de Bégin, enterrée dans une fosse, en état de putréfaction avancé.

Comme ce fut le cas à l'enquête du coroner, c'est le témoignage de Daniel Truchon, un complice de Gaudet que la cour a accepté de protéger pour la circonstance, qui a principalement incité le juge à maintenir l'accusation portée contre Gaudet.

Comme il l'avait fait à huis clos devant le coroner, Truchon a révélé qu'il avait été, avec Gaston Aubut, le principal soutien de Gaudet pendant toute la période où ce dernier est demeuré caché près de Bégin, par suite de son évasion du six juin.

Entre le six juin et la fin de semaine de la Saint-Jean-Baptiste, l'an dernier, Gaudet est demeuré caché près de Bégin, dans le cha-

let appartenant au père de Truchon. Il s'est trouvé, pendant la plus grande partie de cette période, en compagnie de Lily Breton, réputée être son amie.

Truchon, au cours de ces semaines, a fait régulièrement la navette entre la civilisation et le chalet de Bégin, rapportant vêtements, nourriture, argent et armes à son compagnon évadé de prison. Après quelques jours, il avait fourni une véritable artillerie à Gaudet. Il a parlé de fusils de calibres 20, 12 et 16, de même que d'un revolver de calibre 32.

Son témoignage a aussi permis d'apprendre que c'est à l'intention d'un certain Alain Ouellet que Gaudet a d'abord voulu creuser le trou dans lequel s'est finalement retrouvée Lily Breton.

Au cours de son séjour à Bégin, Gaudet a confié à Truchon qu'il avait l'intention de creuser un trou, désirant tuer Alain Ouellet. Il a demandé à Truchon de lui apporter une pelle, un pic et de la chaux.

Truchon s'est rendu à la demande, la chaux en moins, n'ayant pu en dénicher nulle part. Gaudet a choisi l'endroit du trou à partir de ses suggestions.

D'après les indications fournies par le témoin, Lily Breton aurait été tuée au cours de la fin de semaine de la Saint-Jean, alors que Tru-

chon se trouvait dans la région métropolitaine. Gaudet lui a téléphoné pour lui demander de revenir à Bégin parce que "le trou était plein".

C'est au retour de Truchon au chalet de Bégin que Gaudet lui a confié: "c'est Lily qui est dans le trou".

Au cours des jours qui ont suivi, Truchon a aidé son compagnon à camoufler les traces du méfait. Les deux individus ont terminé le tout en versant, sur le trou qui avait été rempli, plusieurs boîtes de poivre en vue d'éloigner les bêtes sauvages.

D'après Truchon, Gaudet aurait accompli son crime en tirant un coup de fusil de calibre 20 dans la tête de la victime.

Avant Truchon, le médecin légiste du district de Québec, le Dr Richard Authier, était venu témoigner de l'état de putréfaction avancé dans lequel se trouvait le corps au moment de sa découverte, le 25 novembre. La victime était absolument méconnaissable et ce n'est que grâce aux pièces d'identification trouvées près du corps qu'on est parvenu à l'identifier.

L'agent enquêteur Claude Lesard, de la SQ, est venu présenter ces pièces à la cour. Deux ou trois d'entre elles concernaient Ghislain Gaudet.



ASSOCIATION DES COURTIERS — Le président de l'Association des courtiers d'assurance du Québec, M. Robert Viau, était l'invité du Cercle de presse du Saguenay hier matin. Le vice-président du groupe et représentant régional en son sein, M. Roch Cantin, l'accompagnait.

Assurances

Chacun y gagnerait en mettant un peu d'eau dans son vin

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — L'Association des courtiers d'assurance du Québec croit que la loi 67, concernant l'assurance automobile, est une mesure très positive qui présente cependant des lacunes qu'il faudra corriger.

C'est le président du groupe, M. Robert Viau, qui a exprimé cette opinion, hier, devant les membres du Cercle de presse du Saguenay. L'association regroupe 4,500 courtiers québécois et s'est donné pour objectif de défendre l'intérêt du consommateur en matière d'assurance.

C'est la Fédération des courtiers qui prend la part des assurés. D'après M. Viau, les principales lacunes de la loi 67, se trouvent notamment aux plans de la sécurité routière, du prix de l'assurance automobile et de la collaboration entre les assureurs et le gouvernement.

La loi, selon lui, met une emphase insuffisante sur la sécurité routière. L'invité du Cercle de presse a indiqué que le prix des assurances automobile était beaucoup trop élevé au Québec, rappelant que la baisse du nombre d'accidents de la circulation demeurerait le seul moyen de permettre une diminution des primes.

Ce n'est qu'en mettant plus d'emphase sur la sécurité

routière qu'on pourra éventuellement arriver à de tels résultats, de dire M. Viau.

Il a aussi voulu souligner un manque de collaboration entre les assureurs et le gouvernement dans l'élaboration de la législation sur les assurances. Il est difficile, selon lui, de faire bouger les deux parties et les assureurs ont une tendance à se retrancher dans ce qui était demeuré leur fief exclusif jusqu'à ce jour.

L'avenir des courtiers

D'après le président de l'Association des courtiers, le retrait, à l'entreprise privée, de la partie de l'assurance automobile qui concerne la personne prive les courtiers, en moyenne, d'environ 15 p.c. de leurs revenus. Cette perte est compensée, en petite partie, par l'obligation pour tous de prendre une assurance pour les dommages matériels.

M. Viau croit que cette conséquence de la loi 67 aura notamment pour effet de produire, chez les courtiers, une accélération d'un processus normal d'épuration.

Il s'est dit confiant que l'ensemble des courtiers demeurerait et que de nouveaux marchés s'ouvriraient dans l'avenir, au domaine de l'assurance.

AU PALAIS DE JUSTICE

Il s'en tire à bon compte

CHICOUTIMI — Marcel Tremblay, de la rue Constant, à Chicoutimi, secteur Nord, s'en est tiré à bon compte hier matin, en Cour des sessions de la paix, pour après avoir été reconnu coupable de proxénétisme par le juge Louis-René Lagacé. Il a recolté une amende de \$600.

En rendant sa sentence, le magistrat a dit tenir compte du fait que Tremblay répondait pour la première fois à une accusation du genre.

Précédemment, le prévenu s'était rendu coupable de voies de faits simples, de tenue illégale de maison de jeu et avait dû répondre à deux ordonnances de garder la paix.

Il paraît vraisemblable de croire que la sentence prononcée par le juge Lagacé, même s'il y a ajouté une ordonnance de probation d'un an, n'a guère satisfait le procureur de la Couronne. Celui-ci avait demandé au magistrat de porter une attention toute spéciale à ce cas de proxénétisme, soumettant que l'imposition d'une simple amende équivaldrait à une sorte de taxe sur le vice.

Le procureur s'est élevé, devant la cour, contre les agissements d'hommes qui, comme Tremblay, vivent du fait que des femmes veulent bien se prostituer pour eux.

Marcel Tremblay est réputé diriger une agence d'hôtesses à Chicoutimi.

Cinq dossiers

Un autre individu de Chicoutimi, Gaétan Boies, a bénéficié lui aussi d'une certaine clémence de la cour, recoltant un peu plus de 27 mois de prison en pénalités de pas moins de cinq chefs d'accusation, dont un vol qualifié.

Le vol à main armée, à lui seul, lui a valu une sentence de douze mois. Boies a aussi écopé de trois mois pour vol d'auto et de deux peines de six mois pour vols avec effraction. Un délit de vol d'essence lui a valu huit jours.

En rendant sa sentence, le juge Lagacé a souligné au prévenu qu'il bénéficiait de clémence et que c'est son jeune âge (21 ans) et le fait qu'il soit soutien de famille qui incitait la cour à adopter une telle attitude.

Affaires de fraude

Un individu de Montréal, Larry Laurier Moore, a recolté trois mois de prison en représailles à quatre chefs d'accusation relatifs à la fraude, auxquels il a plaidé coupable.

Il a notamment soutiré frauduleusement une somme de \$3,000 à la Banque Royale, détenu illégalement et utilisé, non moins illégalement, des cartes de crédit.

Moore a aussi recolté une peine d'emprisonnement à Alma, où il s'est aussi adonné à la fraude.

Dans une autre affaire de fraude, Normand Tremblay, du 157, boulevard Tadoussac, à Chicoutimi, prendra connaissance de sa sentence le 15 juin, après avoir été reconnu coupable d'avoir frustré le gouvernement du Québec d'une somme de \$10,500, entre 1972 et 1976.

Tremblay a retiré cet argent illégalement en encaissant des chèques de Bien-être social auxquels il n'avait pas droit.

Pour obtenir ces chèques, il a produit de fausses déclarations pendant toute la période où il les a touchés.

Conseil de l'intercoopération

Invitation aux membres à participer financièrement

par Andrée Brassard

JONQUIÈRE — Vou-lant démontrer un dynamisme croissant par une implication plus large, le Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean, réuni hier soir à l'occasion de son assemblée annuelle, a proposé à ses membres de participer partiellement au financement de l'organisme. Ce mode de financement revêt un aspect novateur puisque le conseil a toujours été subventionné directement par le gouvernement québécois, via l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Cette participation financière des différentes entreprises coopératives régionales répond d'ailleurs aux souhaits du gouvernement qui indiquait, au cours des derniers mois, son préjugé favorable à l'endroit de l'organisme, dans la mesure où les différents secteurs de la coopération participeraient au financement du Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Participation financière Avec des prévisions budgétaires de \$51,600 pour

l'exercice financier 1978-79, le Conseil de l'intercoopération invite les organismes coopératifs membres, à déboursier un montant global de \$27,655, répartis selon l'importance de l'entreprise. Par ailleurs, les dirigeants du conseil, espèrent percevoir encore cette année une subvention de l'OPDQ, mais celle-ci n'est pas encore assurée.

Bilan positif

Le développement et la consolidation des coopératives de consommateurs, de l'habitation et de l'éducation coopérative ont fait l'objet de préoccupations particulières au cours du dernier exercice financier du Conseil de l'intercoopération.

L'éducation coopérative a amené des interventions répétées dans divers milieux. Cet intérêt pour la coopération a commencé à se développer à l'UQAC, alors que le conseil prenait naissance. Certains professeurs du département des sciences économiques et administratives se sont directement impliqués dans des projets de collaboration avec les coopérateurs du milieu régional, projets qui ont débouché sur des réalisations concrètes.

Des cours de formation sont offerts par l'université et on prévoit des sessions de budgétisation à l'automne 1978. De plus, des recherches intenses sont menées dans le domaine de la coopération.

Les coopératives étudiantes ont fait leur apparition au cours de la dernière année, alors que le conseil a provoqué, avec l'aide de la Coopérative funéraire du Lac-Saint-Jean et des coopérateurs intéressés, la formation de la Coopérative funéraire du Saguenay. On note également la créa-

tion de 15 bleuetières coopératives, en plus de la participation du conseil à la fondation du Centre régional d'initiatives pour le progrès économique, dont l'objectif principal est de sensibiliser la population aux éléments de la vie économique.

Bref, une série d'activités ont pris naissance au cours de la dernière année et le directeur général du Conseil de l'intercoopération, M. Normand Casaubond se dit optimiste pour la prochaine année.

Auto contre original: 2 morts

LA TUQUE (PC) — Un voyage en auto qui s'annonçait agréable pour six personnes de Mistassini, a tourné à la tragédie quand la voiture est entrée en collision avec un original, lundi soir, dans la région de La Tuque. Deux des occupants de la voiture ont été tués sur le coup et quatre autres ont subi des blessures mineures.

Les deux victimes ont été identifiées comme étant M. Roger Guillemette, 35 ans, et son épouse Louisiane, 34 ans. Le couple Guillemette laisse dans le deuil, cinq enfants.

Les Guillemette demeuraient route rurale no 6, à Mistassini, comté Roberval.

Les personnes blessées sont M. Yvan Prévost et son amie, de même que M. André Guillemette (le frère de Roger) et un ami de la famille, M. Michel Gauthier.

Le comité d'action pour la protection de la jeunesse s'oppose à l'avortement

CHICOUTIMI — Le comité d'action pour la protection de la jeunesse a décidé à l'unanimité de s'opposer fermement à toute mesure visant l'installation de comités d'avortements thérapeutiques ou autres mesures irréversibles dans les hôpitaux de la région.

Cette prise de position du comité, qui regroupe l'AFEAS, les Filles d'Isabelle, Sobriété Canada, les Chevaliers de Colomb, le Front commun pour le respect de la vie et l'Association des parents catholiques du Québec, fait suite aux déclarations du directeur du CLSC Saguenay-Nord, M. Henri Bradet, concernant l'implantation d'un centre de planning familial touchant la stérilité, la fécondité et l'avortement thérapeutique.

Pour M. Bradet, c'est une question de justice sociale.

Dans la même veine, le Comité pour la protection de la jeunesse s'oppose à l'insémination

artificielle pratiquée dans certains hôpitaux.

Le comité s'appuie sur le principe qu'une telle pratique est condamnée par l'Eglise catholique et que l'évêque s'est prononcé de façon ferme sur le sujet.

Congrès

Justement, le comité tient un colloque en fin de semaine sur le respect de la vie. Le tout se déroulera, samedi, à l'école polyvalente Charles-Gravel.

Au sujet du respect de la vie, le comité dit qu'un enfant doit être conçu dans l'amour, et est le fruit de l'union d'un homme et d'une femme qui s'aiment et non le résultat d'un quelconque sperme d'un individu inconnu.

Par opposition, le comité est favorable à l'implantation dans nos hôpitaux de comités d'aide à la femme enceinte en difficulté et à la mère célibataire dans les mêmes conditions.



Pour bien vendre...

ANNONCES CLASSEES

CHICOUTIMI:
545-4895

ALMA:
et les environs
662-7829

ST-FELICIE:
et les environs
679-3832

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS vous offre Le Manoir Richelieu à partir de \$17.75* (vacances incluses)



* \$17.75 par personne, par jour, pour une chambre en occupation double
RESERVEZ SANS FRAIS: 1-800-463-2820

Manoir Richelieu

Le Manoir Richelieu est administré par l'Auberge des Gouverneurs pour le compte du Gouvernement du Québec

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les petites voitures gagnent du terrain

Un fait intéressant qui se produit actuellement sur le marché canadien est la popularité grandissante des petites voitures.

Cela signifie notamment que les consommateurs, ici comme partout ailleurs au pays, sont de plus en plus disposés à investir dans des automobiles consommant relativement peu de carburant, et qui se vendent également à prix encore abordables. Les gens qui prédisaient la fin prochaine du règne des dinosaures d'acier sur les routes du pays, avaient donc vu juste!

Depuis le début de l'année, ce sont les autos Honda, fabriquées au Japon, qui font les gains les plus prodigieux aux dépens des manufacturiers américains. Ainsi, en février dernier, les concessionnaires canadiens de cette entreprise ont écoulé 3,856 autos neuves. Au cours du même mois, les marchands de General Motors ont mis sur le marché canadien 3,572 Chevrolet, édition de 1978.

La Chevrolet, qui dominait depuis fort longtemps le marché de l'automobile au Canada, n'obtient plus les faveurs de la majorité des acheteurs. Pour l'année 1977, GM, le plus puissant fabricant de véhicules au monde, entreprenait un coûteux programme à long terme d'allègement du poids et de

réduction du format de ses voitures de promenade les plus populaires.

Ce projet se poursuit chez General Motors. Mais les succès phénoménaux remportés par Honda et d'autres produits importés indiquent sans aucun doute que GM n'offre pas suffisamment de nouvelles autos répondant aux préoccupations des acheteurs. Les ingénieurs de Detroit devront probablement se résigner à supprimer plus rapidement que prévu, du poids inutile, et à accélérer la mise au point de dispositifs efficaces de façon à rendre vraiment économiques la plupart des automobiles nord-américaines.

On doit également se rendre à l'évidence que l'augmentation substantielle du prix des voitures construites sur le continent et ce, même si la taille d'une foule d'entre elle a déjà été réduite, a incité de nombreux consommateurs à opter pour des autos importées beaucoup moins cher à l'achat et exigeant notamment un minimum d'accessoires facultatifs. Comme l'a révélé Time, dans une récente édition, il fallait dépenser \$3,200, en moyenne, (prix de détail aux États-Unis), en 1967, pour faire l'acquisition d'une automobile neuve; cinq ans plus tard, l'investissement requis se chiffrait à \$3,690; l'année der-

nière, un automobiliste devait généralement consentir un investissement de \$6,120 pour s'offrir le luxe d'un véhicule de promenade neuf du même genre que celui disponible en 1967! Et l'inflation continue de plus belle!

Il ne faut pas oublier que l'automobile demeure, ici comme ailleurs, la cause principale d'endettement des célibataires et des ménages. Dans ces conditions, il est parfaitement normal qu'un nombre toujours plus considérable de consommateurs tournent le dos aux marques nord-américaines, puisqu'on a énormément de difficulté à posséder l'une d'entre elles pour moins de \$5,000. Les acheteurs, jeunes et vieux, ont également d'autres bonnes raisons pour faire la moue aux voitures nord-américaines.

M. Philip Edmunston, défenseur des droits des automobilistes québécois, signalait, lors de son récent passage à Chicoutimi, que 70 millions de voitures ont été rappelées par les fabricants nord-américains depuis 1966! 45 millions de ces autos ont été réparées par les dépositaires autorisés. Il reste néanmoins 25 millions de véhicules personnels ayant une défectuosité mineure ou majeure qui continuent de circuler. Cela n'est pas rassurant, pas plus que la piètre qualité du service

dispensé par différents concessionnaires, combinée aux coûts excessifs exigés dans ces établissements pour l'entretien et les réparations.

Bref, les autos étrangères qui n'abusent pas de l'énergie feront des gains additionnels sur le marché canadien, à moins que les producteurs nord-américains et leurs réseaux de ventes apprennent à mieux respecter les consommateurs. Pour le moment, c'est au tour de Chevrolet de talonner Honda au premier rang. En troisième place au Canada, on retrouve la Pontiac (2,380 autos vendues en février), suivie par la Chevelle Malibu (2,349), la Volkswagen (2,163), l'Oldsmobile Cutlass (2,070), la Plymouth Volare (1,931), la Toyota (1,754), la Ford Fairmont (1,667), la Dodge Aspen (1,599), l'Oldsmobile Delta 88 (1,570), la Ford Thunderbird (1,508), la Pontiac Lemans (1,504) et la Datsun (1,462).

Gabriel BERBERI

PAROLE AUX LECTEURS



La famille est oubliée par les gouvernements

A trois ans d'intervalle, l'opposition à l'Assemblée nationale en l'occurrence, le Parti québécois en 75 et l'Union nationale en 78, soulèvent la même question: le gouvernement en place oublie la famille.

Cocasse cette situation où les partis d'opposition se rejoignent et s'accordent dans le temps. En mai 75, Marcel Léger, pour le Parti québécois, disait: "Je profite de ce discours sur le budget pour parler d'un sujet, je pense, très important au Québec et qui est un peu ignoré: la famille (...). Notre culture tire sa force, entre autres, de la cellule familiale, qui est une des composantes de base. Notre gouvernement se doit donc, par ses politiques familiales, d'aider à être un lieu privilégié de socialisation et de modelage pour les futurs citoyens." (Journal des Débats, vol. 16, no 25, jeudi, 8 mai 75).

Le 22 mars 78, M. Fabien Cordeau, pour l'Union nationale, disait lors du débat sur le message inaugural: "Il y a un autre domaine qui semble passablement oublié par ce gouvernement (Parti québécois): c'est la famille (...). L'Etat et la société ont le devoir d'aider toutes les familles puisque les enfants et les personnes qui les composent sont notre richesse naturelle." (Journal des Débats, vol. 20, no 14, 22 mars 78).

Est-ce qu'une politique familiale est défendable juste si un parti est dans l'opposition? Nous, les familles, observons ceux qui nous dirigent et nous constatons cette situation cocasse. Nous attendons avec de plus en plus d'impatience que le Parti québécois, main-

tenant au pouvoir, passe à l'action en faveur des familles. Ce que M. Léger disait en 75 vaut encore pour aujourd'hui. Nous demandons au gouvernement du Québec qu'il se dote d'une politique familiale le plus rapidement possible.

La réduction de la taxe de vente annoncée juste avant la présentation du budget est un pas en avant dans le domaine d'une fiscalité plus "familiale". Par contre, la famille, ceux qui sont responsables de jeunes enfants, n'a pas été, à notre avis, un souci spécifique pour M. Parizeau dans la préparation de son budget.

Nous sommes satisfaits de l'approche que le ministre des Finances a prise dans la diminution de la taxe de vente. Nous avons protesté lors de l'imposition d'une taxe de vente sur les vêtements d'enfants, la nouvelle mesure corrige cette injustice faite envers les familles. Il ne faut pas oublier que la taxe de vente peut constituer une partie importante des budgets des familles selon le nombre d'enfants qui les composent. Elle peut atteindre une proportion élevée du revenu lorsque celui-ci n'est pas très élevé comme c'est souvent le cas pour les jeunes qui sont simultanément ceux qui sont chargés d'enfants et ceux qui commandent des salaires plus bas lorsqu'ils ne sont pas chômeurs.

Nous sommes satisfaits de cette mesure, mais il faut pour les familles, une politique familiale globale qui devienne transparente de façon concrète dans le futur budget du gouvernement.

Nous présenterons

prochainement un mémoire sur la fiscalité et la famille qui donnera des éléments d'une politique fiscale comportant le souci de protéger le milieu où l'enfant vit.

A son arrivée au ministère fédéral de la Santé nationale, nous faisons parvenir à Mme Bégin, notre récent mémoire sur les allocations familiales. Plus tard, nous lui écrivions pour protester contre la rumeur de la disparition des allocations familiales, hier elle affirme publiquement devant la Fédération des femmes du Québec, que l'action politique par rapport aux allocations familiales décroît et qu'elle manque d'appui. Cela ne tient pas!

Où est la faille? Ou le ministre ne tient pas compte de ce qu'on lui envoie, ou le ministre ne dit pas tout ce qui pourrait être dit.

Puisqu'il faut lui donner "de l'appui" pour qu'elle "revendique", qu'elle sache que nous demandons une augmentation très importante des allocations familiales et que notre mémoire lui est envoyée au nouveau au cas où elle l'aurait égaré. Puisqu'il lui faut "une force de pression" qu'elle sache que les Organismes familiaux associés du Québec (OFAQ) sont composés d'environ 125,000 familles du Québec regroupées en "associations familiales" et que le mémoire a été l'objet d'une consultation de 18 mois au sein de ces associations.

Organismes familiaux associés du Québec, 1207, rue Saint-André Montréal, par Denise Laporte-Leduc, secrétaire générale. Le 31 mai.

Heureuses de leur élection

Madame, Monsieur,

En fin de semaine dernière, se tenaient les élections pour les usagers des CENTRES HOSPITALIERS. A Jonquière, cinq candidats (3 femmes-2 hommes) posaient leur candidature pour combler les deux postes représentant les usagers.

Cette occasion a été pour nous, pendant quelques semaines, une raison d'informer et sensibiliser nos milieux respectifs sur l'importance de s'impliquer un peu plus directement, c'est-à-dire, en allant voter pour deux représentants devant siéger au conseil d'administration.

Nous tenons par la présente, à remercier très sincèrement, vous madame et vous, monsieur, qui avez pris la peine par ce beau dimanche de mai, de vous prévaloir de votre droit de vote, et permettre ainsi que nous soyons toutes deux élues. Nous aimerions dire à chacun de vous notre appréciation, pour la confiance que vous nous avez manifestée.

Nous apporterons à ce nouveau défi, la détermination et l'attention que nous avons toujours accordées aux diverses tâches accomplies en d'autres lieux et occasions.

Renée Maltais, Suzanne Bonneau.

Représentants des usagers au Centre hospitalier de Jonquière.

Le 31 mai.

REVIENDRONT-ILS À CHICOUTIMI-NORD ???



L'ancien maire Paradis explique sa cause

Alma, le 30 mai 1978

Monsieur Bertrand Tremblay, Rédacteur en chef, Journal LE QUOTIDIEN, Chicoutimi, P.Q.

Monsieur,

Le court entrefilet de votre édition du 18 mai dernier relativement au changement de zonage de mon terrain n'est pas complet et laisse croire faussement que j'aurais reçu \$635 de la ville d'Alma en règlement de ce litige.

Auriez-vous l'obligeance d'y ajouter les deux extraits des procès verbaux des assemblées du comité général du Conseil d'Alma en dates du 25 avril et 8 mai: Assemblée du 25 avril 1978

"Frais de poursuite Maurice Paradis"

Me Rodrigue Larouche, procureur de Maurice Paradis a fait parvenir à l'Etude Simard, Blanchet & Associés, une facture au montant de \$786 représentant les frais encourus par son client, pour demander à la municipalité qu'elle change le zonage d'un terrain, propriété de ce dernier.

Sur ce montant de \$786, le montant de \$635 sont des frais extra-judiciaires.

Dans la lettre qui accompagne ce document, le procureur informe la municipalité qu'en vertu du Code de procédures civi-

les, cette dernière est tenue de payer la somme de \$191, c'est-à-dire le montant des frais judiciaires.

Après discussion sur cette question et prenant en considération le fait que la municipalité a tardé avant de donner une réponse définitive sur cette question, que ce retard a, d'une certaine façon, obligé le propriétaire à prendre des procédures, il est accepté que la municipalité défraye le coût des frais extrajudiciaires, quitte à en négocier le montant auprès de Me Rodrigue Larouche.

Assemblée du 8 mai 1978

"Frais de poursuite Maurice Paradis"

Ce sujet est revenu au comité, car à la lecture des dernières minutes, on ne pouvait savoir si le paiement des frais extrajudiciaires avait été autorisé.

Après information, le conseil est d'accord pour défrayer ce montant qui représente une somme de \$635. Une résolution sera passée à la prochaine assemblée publique afin d'autoriser cette dépense. Affaire réglée.

Suite à cette décision, j'ai retiré l'action en dommages que j'avais prise contre le conseil et je considérais le sujet comme clos.

Comme vous le voyez, monsieur le directeur, le Conseil d'Alma reconnaît m'avoir causé un préjudice et accepte de payer les frais



judiciaires et extrajudiciaires dans cette cause. Monsieur le maire aurait mieux fait d'admettre publiquement l'action préjudiciable du conseil à mon endroit que de palabrer sur une affaire "enfantine" (c'est là mon propre mot). N'est-il pas élu sous la rubrique de la transparence?

désintéressé que moi... lui...

Depuis l'incident de l'arbre de Noël, il me semble avoir démontré que je ne voulais pas entretenir de polémique avec monsieur le maire sur ce sujet et c'est encore moins mon intention aujourd'hui. Croyez que je ne voudrais pas non plus planter de sapin au... (vous savez où) de monsieur le maire.

Maurice Paradis, 341, rue Hébert est, Alma.

Réactions de Marinoff Le musée serait-il un fief pour certains mandarins?

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Dans une lettre qu'il faisait parvenir hier au ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, un récent démissionnaire du Conseil d'administration du Musée du Saguenay, M. Claude Marinoff, blâme sévèrement le comité exécutif de l'organisme et se prononce catégoriquement en faveur de la fusion avec la Société des arts de Chicoutimi.

Tout en indiquant avoir le sentiment que les "pionniers" du musée ne veulent absolument pas s'en départir ou le partager avec d'autres, M. Marinoff fait état du style de gestion qui résulte du désir de certains "de tout contrôler à l'intérieur du musée, en outre par le comité exécutif."

"Par exemple, indique-t-il, des comités ayant été formés par le conseil d'administration avec un mandat précis arrivent avec des recommandations modifiées par le comité exécutif. Nous avons été quelques-uns à s'élever contre cette situation. Le comité exécutif propose par la suite des modifications de structures qui lui donnent encore plus de pouvoirs."

Le personnel

M. Marinoff qualifie ensuite de "paternaliste" la façon dont est géré le personnel, lequel "vit dans la crainte d'être remercié, surtout depuis les difficultés financières et les débats actuels".

Il souligne que M. Russe! Bouchard, conservateur du musée récemment congédié, a "écopé" de la situation. "Pourquoi lui? Quelles sont les raisons qui ont amené son licenciement?", demande-t-il.

Relativement à l'isolationnisme que semblent manifester certains membres du conseil d'administration, M. Marinoff croit que confiner les gens de la région au rôle de visiteur, plutôt que de les laisser prendre en charge les destinées du musée "serait une insulte".

Il rappelle également les raisons qui le portent à se prononcer pour la fusion: accroître la capacité financière de la nouvelle corporation, utiliser rationnellement les équipements, aider une planification des activités culturelles.

"Personnellement, j'avais encore deux raisons pour favoriser la fusion", écrit-il.

Il ajoute qu'il était personnellement convaincu de la nécessité de la prise en charge de la culture et de ses destinées par la population régionale.

"Je fais allusion ici, par exemple, au nombre de membres du musée qui se situe aux alentours de vingt. Si on considère les membres du conseil d'administration, il ne reste tout au plus qu'une dizaine de membres. Malgré les recommandations répétées que quelques directeurs ont faites dans le but d'augmenter le nombre de membres et devenir plus représentatif, le nombre est demeuré le même".

Dominique-Racine ouvre ses portes

CHICOUTIMI — Juste avant la fin de l'année scolaire, la direction de l'école polyvalente Dominique-Racine ouvre les portes de l'institution aux parents et même à la population pour apprécier les réalisations des étudiants au cours de la dernière année.

à l'étudiant le plus méritant en ce qui a trait aux activités d'enseignement tant à l'intérieur de l'institution qu'à l'extérieur.

L'adjoint du principal à la vie étudiante, M. Alphonse

Boutin, estime que cette ouverture de l'école vers la population est essentielle car elle permet d'apprécier son action. C'est sur une note de satisfaction et d'optimisme

L'objectif d'une telle démarche a plusieurs volets. Il s'agit de permettre aux étudiants de montrer leurs réalisations, amener à l'école un public qui a besoin de voir et peut-être de comprendre et favoriser une communication entre les étudiants sur les plans de l'enseignement, des activités de l'école et celles à l'extérieur de l'école.

Hier soir, les gens ont pu apprécier les oeuvres étudiantes dans les domaines de l'artisanat, des activités socioculturelles et sportives de même que du théâtre.

Des kiosques ont été installés pour permettre aux visiteurs de se familiariser avec la production des étudiants.

Aujourd'hui

Ce soir, ce sera le grand soir pour les étudiants. En fait, on fera la remise des trophées et mérites en plus d'être le "dominic" de l'année dans l'institution. Cet honneur est décerné



L'ÉCOLE — L'école polyvalente Dominique-Racine s'est ouvert à la population avant la fin de l'année scolaire. Les visiteurs ont pu constater sur place les réalisations étudiantes.

Pour le CRL

Optimisme et cote d'amour à la hausse

ALMA — La réputation du Conseil régional des loisirs est meilleure que jamais et l'intervention de

le président ex-officio, M. Jean-Pierre Gagnon, a livré cette semaine à l'assemblée gé-

naux, à l'exception du CRD, s'est améliorée; parce que le volet culturel du CRL a pris de l'am-

appui son organisme régional, et parce que les permanents sont efficaces. Selon M. Gagnon, le Conseil régional des loisirs demeure l'interlocuteur idéal pour le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs, et aux Sports, surtout à l'aube de la création d'un ministère des Loisirs.

M. Jean-Pierre Gagnon, qui continue de siéger comme président ex-officio, vient de céder sa place à M. Guy Dufort, après deux mandats d'un an à la présidence du CRL. Il représentait l'UQAC au conseil d'administration. Dès l'automne, il retourne étudier, à Trois-Rivières.

Elections

Le comité exécutif du CRL sera donc composé en 1978-79 de M. Guy Dufort d'Alma à la présidence; de MM. Jean-Paul Bussièrès et Laval Bouchard de Jonquière à la vice-présidence; M. Roger Villeneuve de Dolbeau comme secrétaire; et M. René Hébert de Jonquière comme trésorier. M. Jean-Pierre Gagnon est président ex-officio.

Commentant sa nomination à la présidence, M. Dufort a déclaré qu'il allait continuer le travail entrepris sous l'ancienne équipe, dont il faisait partie d'ailleurs. Il continuera de mettre l'accent sur la

sensibilisation de l'opinion publique au travail varié du CRL, et non pas seulement à son action auprès des sportifs. Il poursuivra aussi l'implication des administrateurs dans les dossiers réguliers, en formant éventuellement des comités de travail. Et il attendra avec impatience avec ses collaborateurs la parution du Livre blanc sur les loisirs, pour en comparer le contenu avec les fruits de la consultation faite dans la région pendant la dernière année.

Le CRD

Et comme ce fut le cas pour l'ex-président, M. Dufort n'entend plus faire de démarches auprès du Conseil régional de développement, ne pas faire les premiers pas en fait, puisque ce dernier ne daigne pas considérer le CRL à sa juste valeur. Les dirigeants du CRL sont choqués de l'indifférence manifestée par le CRD pour le CRL, et trouvent regrettable que le CRD néglige un organisme qui s'occupe pourtant d'un domaine à incidence économique certaine. M. Dufort rappelle à ce sujet que les retombées économiques du loisir en Amérique du Nord en une année se chiffrent à pas moins de \$175 milliards. Le CRL est donc désaffilié du CRD indéfiniment.



CRL — Les dirigeants du Conseil régional des loisirs faisaient, hier, le point sur leur action au cours de la dernière année. Dans l'ordre, MM. Jean-Pierre Gagnon, président ex-officio, Guy Dufort, président élu cette semaine et Michel Byette, directeur général.

cet organisme dans la plupart des localités de la région, à l'occasion de la consultation sur le Livre vert sur les loisirs, aura permis de mieux faire connaître son action.

nérale du CRL son message officiel.

pleur dans l'opinion publique; et parce que la commission sportive régionale a été valorisée, ou est en voie de l'être.

Optimisme parce que la viabilité du CRL ne fait aucun doute, parce que la population de la région

Voici le tout nouveau radial.

ATLAS MK. IV, LE RADIAL ABORDABLE

Beaucoup de gens qui roulent maintenant sur des pneus ceinturés classiques aimeraient pouvoir accéder au roulement plus doux et à l'économie d'essence des pneus radiaux. Mais notre pneu Mark V ceinturé d'acier dépassait leurs exigences. Nous avons résolu le problème.

LE MK. IV: LE RADIAL ABORDABLE

Le Mark IV est le tout nouveau venu dans la gamme des pneus Atlas. Pourvu de deux robustes plis en polyester et de deux ceintures de fibre de verre, le pneu Atlas Mark IV vous apporte, du fait de sa structure radiale, des économies d'essence, une adhérence en virage ainsi qu'une tenue de route et une sécurité supérieures à celles des pneus ceinturés classiques. Et cela à un prix qui facilite la transition.

PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉS* (deux pneus ou plus)		
MODÈLE	A PARTIR DE (chacun)	JUSQU'À (chacun)
MK. IV RADIAL	39 ²⁵	52 ¹⁵
MK. V RADIAL (ceinture d'acier)	46 ³⁴	70 ⁴⁷
MK. II CEINTURÉ	30 ⁹⁵	47 ⁶⁹
MK. I A PLUS CROISÉS	26 ¹⁷	38 ¹³

LE MK. V: LE RADIAL CEINTURÉ D'ACIER

Le sommet de la gamme Atlas. Si vous roulez beaucoup sur les autoroutes et les routes de campagne ou tirez une remorque, il vous faut le Mark V ceinturé d'acier. Il possède toutes les qualités d'un radial, plus l'excellence d'un pneu de toute première qualité.

CHOISISSEZ LE RADIAL ATLAS QUI CONVIENT À VOS EXIGENCES:

Mark IV ou Mark V — la marque Atlas garantit la qualité d'un pneu. Quel genre de pneu faut-il à votre voiture? Vous trouverez la réponse chez notre détaillant Esso, où vous pourrez comparer les prix et discuter pneus radiaux. Il a le choix qui vous convient, selon l'utilisation que vous faites de votre voiture.



TOUTE UNE PERFORMANCE

A Saint-Isidore Pétition pour une piscine

CHICOUTIMI — Un comité de citoyens des paroisses Saint-Isidore et Saint-Nom-de-Jésus, dans le secteur Rivière-du-Moulin, a lancé, hier soir, une pétition en vue de l'obtention d'une piscine pour le quartier.

Le groupe a l'intention de faire circuler le document dans le quartier au cours des prochains jours, de façon à le présenter à la réunion du conseil de ville du 5 juin.

Le comité initiateur du projet, qui compte une dizaine de membres, invoque notamment la politique d'équité du Chicoutimi fusionné, selon laquelle chacun des huit quartiers a le droit d'être traité de la même façon que les autres.

Il souligne également le besoin d'épanouissement dans l'environnement de quartier dans un cadre d'hygiène physique et mentale.

On suggère que plus tard, cette piscine pourrait être recouverte et chauffée.



KAYASINO
1978

BEAUCOUP PLUS
QU'UN COCKTAIL!



\$33⁰⁰

PAR PERSONNE
PAR JOUR

Ce prix comprend
l'hébergement dans le
pavillon central à
raison de:

2 PERSONNES PAR
CHAMBRE
2 REPAS PAR JOUR
TAXE ET SERVICE INCLUS.

Accès au
PARCOURS DE GOLF
aussi piscine intérieure
et extérieure, ainsi
qu'aux cours de
tennis et à la salle
de jeux.
* MINIMUM
2 JOURS
du dimanche
au vendredi

Location d'équipement
de golf. Leçon de golf
par notre professionnel
ROGER BOUCHARD.

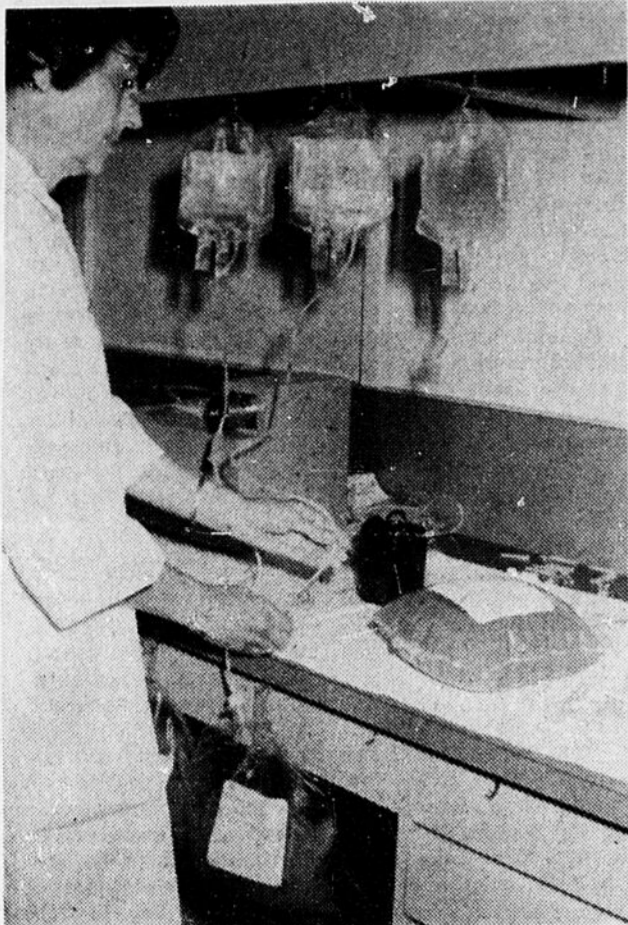


RESERVEZ DES MAINTENANT:
(514) 229-3516
ou Montréal (ligne directe)
861-3258

Sortie 69
autoroute des Laurentides

*Les détaillants peuvent, s'ils le désirent, vendre à des prix inférieurs aux prix de détail conseillés par l'imperiale.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

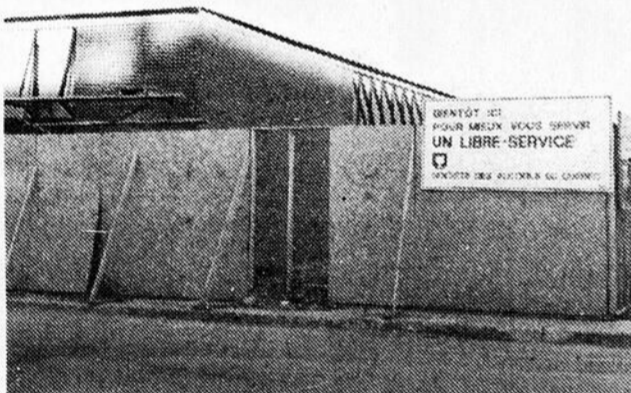


COLLECTE DE SANG

En plus de recueillir le sang, le service de la transfusion sanguine de la Croix-Rouge en fait l'analyse et aussi le fractionnement, ce qui permet d'utiliser un seul don de sang pour traiter jusqu'à cinq malades souffrant de maux différents. Il y aura collecte de sang, les mardi et mercredi, 6 et 7 juin, à Arvida, en la salle de l'église Sainte-Thérèse; le jeudi, 8 juin, à Métabetchouan, à l'école Mgr-Victor. Les heures d'ouverture seront de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 21h30. Souvenez-vous que, si chaque personne qui le peut donnait de son sang une fois par année, il n'y aurait aucun danger d'insuffisance de sang.

JOURNEE DE L'AGE D'OR

Dans le cadre de la Semaine de l'Age d'or, les clubs de l'Age d'or du secteur Lac-St-Jean organisent une journée spéciale, pour le dimanche, 4 juin. En effet, plus de 300 personnes sont attendues pour le souper à la salle Coronet de St-Coeur-de-Marie, afin de célébrer cette fête des aînés. A cette occasion, des présents seront remis aux personnes âgées de plus de 75 ans et à certains couples qui ont plus de 50 ans de mariage. Auparavant, une messe aura été célébrée à 15h30, en la paroisse St-Joseph d'Alma. Les personnes intéressées à participer à cette rencontre sont priées de communiquer avec le Club Vitalité d'Alma, afin de se procurer les billets nécessaires.



UN LIBRE-SERVICE A ROBERVAL

Roberval aura bientôt son magasin des liqueurs "libre-service", comme l'indique l'affiche ci-dessus. Ce n'est certes pas trop tôt pour une localité de l'envergure de la ville de la Traversée, particulièrement en saison estivale, alors que le touriste abonde. Ce "libre-service" de la société d'Etat sera situé au coin des rues Paradis et Garnier, à la jonction du boulevard Saint-Joseph et les travaux de construction se poursuivent présentement à un rythme accéléré.

AUJOURD'HUI

Il y a 20 ans aujourd'hui, le 1er juin 1958, le général de Gaulle était investi par l'Assemblée nationale française dans les fonctions de premier ministre. Il avait été appelé au poste par le président René Coty pour faire face à la situation créée par le coup d'Alger, le 13 mai, mené par les généraux Massu et Salan.

1973 — En Grèce, le chef de la dictature Georges Papadopoulos abolit la monarchie.

1970 — On estime à plus de 50,000 le nombre des morts dus à des tremblements de terre, dans le nord du Pérou.

1969 — Georges Pompidou arrive en tête du premier tour de l'élection présidentielle.

1967 — Deux hélicoptères américains sont les premiers appareils du genre à réussir la traversée de l'Atlantique, de New York à Paris en moins de 31 heures.

1944 — La sieste est officiellement abolie au Mexique.

1433 — Anne Boleyn, deuxième femme d'Henri VIII, est couronnée reine d'Angleterre.

Ils sont nés un 1er juin:
John Masefield, poète anglais (1878-1967); l'actrice de cinéma américaine Marilyn Monroe (1926-1962).

MAUVAISE PLAISANTERIE

Lorsque M. John Harwood est arrivé chez lui, cette semaine, sa maison n'avait plus ni toit, ni fenêtres, la moquette, les meubles et la baignoire étaient disparus. Une annonce, passée par un plaisantin dans un journal local, à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, avait invité tous les intéressés à se rendre sur place et à prendre ce qui leur faisait plaisir, sauf la clôture de façade. M. Harwood ignorait tout de l'annonce, qui avait été téléphonée au journal sous son nom. Des centaines de personnes ont convergé vers la maison, avec camions, camionnettes, remorques, voitures. La police a fait savoir que tous ceux qui ont pris quelque chose, en sachant que l'annonce était un faux, seront inculpés de vol. Poutres, tôles, tuiles et appareillages ont commencé à être restitués.

PROFIT POUR PATINO

La compagnie hollandaise Patino, de La Haye, a déclaré un profit de \$5,9 millions ou de \$1,42 par action, pour 1977. Le chiffre d'affaires de cette entreprise a frisé les \$2 milliards. En 1976, le profit net de cette société multinationale s'était chiffré par \$5,5 millions ou \$1,32 par action. On sait que Patino est actuellement le plus important producteur de cuivre à Chibougamau.

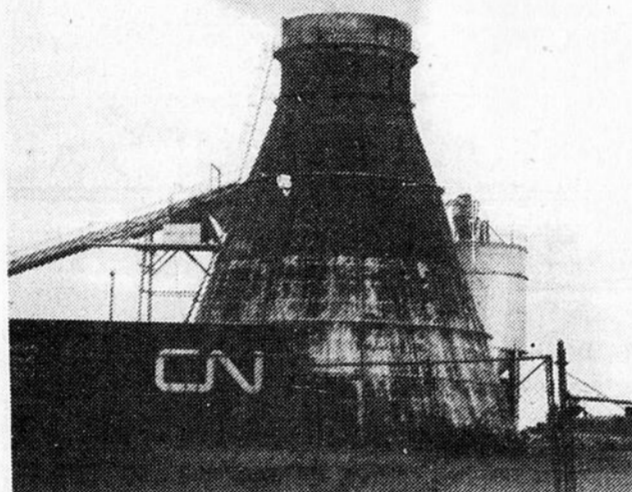


LE SOURIRE DE SON CHEF

A moins que ce ne soit une ressemblance naturelle, on pourrait penser que le secrétaire à l'information attaché au bureau du premier ministre français, M. Paul Torres, subit le charisme de son chef, M. Raymond Barre. Même si M. Torres a une personnalité qui lui est propre, la photo montre clairement, cependant, qu'il a le sourire de son patron... M. Torres était de passage dans la région, cette semaine.

CONCOURS DE MUSIQUE

Le thé-bénéfice annuel, au profit de la section de Chicoutimi des Concours de musique du Québec, aura lieu le mercredi, 7 juin, de 15h00 à 18h00, à la résidence de Mme Paul Murdock, à Laterrrière. Les personnes intéressées à se procurer des billets pour assister à ce thé-bénéfice peuvent le faire en téléphonant à: 543-8183.



TOUJOURS NUAGEUX

Il y a nuage et nuage et, à Roberval, quand ce n'est pas Dame Nature qui se charge de couvrir le temps (ciel), c'est parfois l'un ou l'autre des deux brûleurs de la firme Campeau. Ces "enfers", dans tous les sens du terme pour certains propriétaires, sont situés, l'un sur la rue Paradis, en plein centre-ville et, l'autre près de la rivière du Tremblay, pas tellement loin du centre-ville, aussi, mais surtout, très près d'un des plus beaux quartiers riverains de la ville. Jusqu'ici personne n'a, semble-t-il, "osé" se plaindre ouvertement de ce que ces deux "CHOSSES" dégagent. Faut dire que Roberval n'a que cette seule industrie, mais les lutteurs contre la pollution auraient là quelque chose à débattre, à moins qu'eux aussi soient trop timides...

PRODIGIEUSE MACHINE

Le mâle humain produit 200 millions de spermatozoïdes par jour.



PEU UTILISE

On entend très peu parler du camping municipal Mont-Plaisant, à Roberval. Pourtant, ces installations ont demandé des déboursés considérables à l'époque des travaux d'hiver. Et, ce terrain de camping possède des attraits et accommodations vraiment remarquables, comme cet immense chalet de bois rond. Mais, il est inutilisé durant plus de huit mois par année, ce qui laisse certains contribuables robervalois sceptiques sur la nécessité d'avoir un tel éléphant blanc dans la ville de services que devrait être Roberval. Cependant, le camping sera ouvert cet été, bien qu'on ne connaisse pas encore le nom du concessionnaire.



REVUE ANNUELLE

La revue annuelle du Corps de cadets de l'armée 1332 d'Alma avait lieu en début de semaine. La cérémonie était présidée par plusieurs dignitaires militaires et civils. La patinoire du CREPS d'Alma avait alors été transformée en terrain d'exposition et les spectateurs ont pu ainsi visiter des kiosques variés, montrant toutes les facettes des activités du corps de cadets pendant l'année. Ce fut aussi l'occasion pour certains membres du corps, qui compte plus de 70 cadets et cadettes, de recevoir des trophées ou médailles. Voici les noms des cadets qui ont mérité des honneurs:

pour son leadership lors des camps spéciaux, l'adjudant Régis Tremblay; le cadet le plus méritant de l'année et récipiendaire de la médaille d'excellence, le cadet commandant Jean-Pierre Gagnon; la recrue la plus efficace, le cadet Jean Tremblay; et parce qu'ils se sont distingués tous les deux lors des cours conduisant à l'étoile dorée, la cadette Linda Robitaille et le cadet François Potvin. Ces cadets apparaissent dans l'ordre sur la photo. Le corps 1332 prépare fébrilement la Journée annuelle du cadet, un nouvel événement régional, pour septembre, à Alma.

AMATEURS D'ANTIQUITES

Dimanche, à 10h00, au restaurant l'Abbaye, 200, Racine est, Chicoutimi, aura lieu un déjeuner-causerie de l'Association saguenéenne des amateurs d'antiquités. Tous les membres sont cordialement invités; il y aura un invité spécial qui entretiendra l'auditoire et répondra à ses questions sur l'histoire ancienne de sa famille et de ses réalisations dans notre région (compagnie de pulpe, Val-Jalbert et Compagnie de téléphone). L'association tiendra, par la même occasion, son assemblée mensuelle.

ENFANTS EN READAPTATION

L'Association parentale des enfants en réadaptation de Chicoutimi désire faire savoir que, cette année encore, les enfants du Centre d'entraînement à la vie de Chicoutimi profiteront d'un camp de vacances au Domaine de la Jeunesse grâce à la générosité des Clubs Richelieu de Chicoutimi, de Jonquière et de Kénogami, du Club Kiwanis de La Baie et du Centre régional de services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean.



GARDE COTIERE

Mlle Jacynthe Gauthier, fille de M. Gérard Gauthier, du 252, rue Labrecque, du secteur d'Arvida à Jonquière, deviendra la première Saguenéenne à être diplômée garde côtière canadienne. Effectivement, Mlle Gauthier recevra son parchemin en ce sens au cours d'une cérémonie qui se déroulera, le samedi, 3 juin, au Centre récréatif du comté du Cap Breton. Le ministre canadien des Transports, M. Otto Lang, assistera également à cette cérémonie qui sera suivie d'une réception au Collège de la garde côtière canadienne de Sydney, en Nouvelle-Ecosse.



LES "BLEUETS" A L'HONNEUR

"Les 'bleuets'" sont à l'honneur en ce moment: après un Tremblay, héros du dernier match de la Coupe Stanley, voici un autre Tremblay qui, à Winnipeg, vient d'assumer la présidence de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, écrit "Le Devoir". Président des Prévoyants du Canada, M. Marcellin Tremblay est originaire d'Hébertville. Dans son entrevue au "Devoir", le nouveau président de l'Association canadienne des assureurs-vie lance l'idée d'indexer l'assurance au coût de la vie.

la Baie
PLACE DU ROYAUME

Notre super-succès

Économisez \$119 sur ce canapé-lit de dimensions Queen!



Permettez-nous de vous rappeler l'essentiel des avantages que nos super-succès vous apportent. Avec le renom de la Baie d'Hudson qui est déjà une assurance de votre satisfaction, ces aubaines exceptionnelles sont offertes dans tous les magasins la Baie d'un bout à l'autre du pays... et ce, pendant trois jours seulement. Ce sont des «occasions» à ne pas manquer. Venez donc en profiter au plus tôt.

- Ce canapé-lit des plus pratiques et confortables le jour, se transforme en un lit de rêves quand bon vous semble.
- Construction 252 ressorts lovés avec bourre mousse pour un repos assuré
- Coussins amovibles Tuxedo recouverts de tissu pur coton de ton naturel.
- Sièges à coussins mousse enveloppés de Dacron* pour plus de robustesse.
 - Dossiers à bourre Dacron*.
- Le canapé-lit bascule aisément pour une plus grande facilité d'entretien.

*Marque déposée

Achats en magasin seulement
Meubles, rayon 511,
sixième étage, centre-ville
Montréal et dans toutes
les succursales

**Canapé-lit
Queen,
notre prix,
ord. 499.00
379⁹⁹**

Votre nom est bon dites: «À mon compte»

CARTE DE CREDIT

la Baie

votre nom est bon
dites "à mon compte"

LA BAIE, CHICOUTIMI

3, Place du Royaume,
boulevard Talbot, Chicoutimi,
545-3160.

HEURES D'AFFAIRES:

du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30
— les jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00
— le samedi, de 9h00 à 17h00.

CJPM

JEUDI, 1er JUIN		VENDREDI, 2 JUIN	
10.30 Fanfan Dédé	18.30 Studio six	10.30 Fanfan Dédé	17.30 Parle parlé, jase jase
11.00 La famille Stone	19.00 Tic Tac Toc	11.00 La famille Stone	18.30 Studio six
11.30 Pour vous mesdames	19.30 Montréal en parole	11.30 Pour vous mesdames	19.00 Elvis Presley
12.00 A votre service	20.00 Cinéma sur demande: "A venir"	12.00 A votre service	21.00 Les annales de Marie
12.15 Les nouvelles du midi	22.00 Auto-patrouille	12.15 Les nouvelles du midi	21.30 L'union fait la force
12.30 Emission locale	22.30 Les nouvelles TVA	12.30 Emission locale	22.00 La Corne d'Abondance
13.00 Y'a du soleil	23.00 Dernière édition	13.00 Y'a du soleil	22.15 Région 02
15.00 Cinéma: "A venir"	23.10 Fin de soirée: "A venir"	15.00 Cinéma: "A venir"	22.30 Les nouvelles TVA
16.30 Les nouveaux Tannants		16.30 Les nouveaux Tannants	23.00 Dernière édition
17.30 Parle parlé, jase jase			23.10 Fin de soirée: "A venir"

CKRS

JEUDI 1er JUIN 1978		VENDREDI 2 JUIN 1978	
8.55 Mire et 1.000 cycles	16.30 Les contes du tsar	8.25 Mire et 1.000 cycles	15.45 Au soleil à 5 cents
9.10 Mire et musique	17.00 Cinéma: "Deux rigauds dans une île"	8.40 Mire et musique	16.00 Bobino
9.13 Ouverture du poste: Je m'arrête	18.50 Au fil de l'actualité	8.43 Ouverture du poste: Je m'arrête	16.30 Le Gutenberg
9.15 Mini-Fée	19.00 Les cent tours de Centour	8.45 Cinéastes de la faune	17.00 Cinéma de 5 heures: "Jordan le révolté"
9.45 En mouvement	19.30 Du tac au tac	9.15 Les cent tours de Centour	18.50 Au fil de l'actualité
10.00 You Hou	20.00 Haine	9.30 Les Oriens	19.00 Les belles histoires
10.15 Minute Moutoute	20.30 Les grands films: "Vol perdu"	9.45 En mouvement	20.00 Dossier pour un homme ordinaire
10.30 Magazine Express	22.30 Téléjournal national international et provincial	10.00 Tam Tam	20.31 Forum
11.00 Les trouvailles de Clémence	23.00 Nouvelles du sport et météo	10.15 Virginie	20.31 Consommateurs avertis
11.30 Au milieu du jour	23.10 Cinéma 1: "Le crabeau masqué"	10.30 Magazine express	22.30 Téléjournal national international et provincial
12.30 Les Coqueluchés	00.30 Cinéma 11: "Claude et Gréta"	11.00 Les trouvailles de Clémence	23.10 Cinéma: "La petite maison de thé"
13.31 Téléjournal		11.30 Au milieu du jour	00.30 Cinéma: "Une belle fille comme moi"
13.36 Femme d'aujourd'hui		13.31 Téléjournal	
14.31 Cinéma: "Soupe au poulet"		13.36 Femme d'aujourd'hui	
16.00 Bobino		14.31 Les ateliers	
		15.45 Du soleil à 5 cents	

CBJET

JEUDI, 1er JUIN 1978		VENDREDI, 2 JUIN 1978	
8.45 Regional News	16.30 T.B.A.	8.45 Regional News	17.00 Celebrity Cooks
9.00 In Touch	17.00 Celebrity Cooks	9.00 In Touch	17.30 All in the Family
10.00 The Friendly Giant	17.30 All in the Family	10.00 The Friendly Giant	18.00 The City at Six
10.15 Bonjour, Bon Jour	18.00 The City at Six	10.15 Bonjour, Bon Jour	19.00 The Mary Tyler Moore Show
10.30 Mr. Dressup	19.00 The Mary Tyler Moore Show	10.30 Mr. Dressup	
11.00 Sesame Street	19.30 Showcase	11.00 Sesame Street	19.30 In the Public Eye
12.00 CBC Good Afternoon	20.00 Duchess of Duke Street	12.00 CBC Good Afternoon	20.00 Robin's Nest
12.04 Tattletales	21.00 Denny's Show	12.04 Tattletales	20.30 On Our Own
12.30 Ryan's Hope	21.30 No Honesty	12.30 Ryan's Hope	21.00 Comin' Up Country
13.00 The Bob McLean Show	22.00 George and Mildred	13.00 The Bob McLean Show	22.00 Bearcats
14.00 Medicine Show	22.30 Who's New	14.00 Heritage	23.00 The National
14.30 The Edge of Night	23.00 The National	14.30 The Edge of Night	23.22 The City Tonight
15.00 High Hopes	23.22 The City Tonight	15.00 High Hopes	23.40 Thriller: "C.C. and Company"
15.30 Take 30	23.35 The Secret Army	15.30 Take 30	
16.00 Colombo's Quotes		16.00 Kiahlanie	
		16.30 Friday After School	

SUR LE CABLE

TELEVISION COMMUNAUTAIRE		RADIO-QUEBEC (CANAL 8)	
JEUDI, 1er JUIN	VENDREDI, 2 JUIN	En raison du conflit de travail à Radio-Québec, il nous est impossible de vous présenter la programmation régulière de ce canal.	
8.15 Contact	8.15 Contact		
10.30 Sobriété, un art de vivre	10.00 Cercle de presse		
12.00 Contact	11.00 Allô! les jeunes		
15.00 Allô! les jeunes...	12.00 Contact		
17.30 Contact	21.00 La vie municipale de Chicoutimi		
18.00 Cercle de presse	21.30 La vie municipale de Jonquière		

CJBR

JEUDI, 1er JUIN 1978		VENDREDI, 2 JUIN 1978	
9.45 En mouvement	16.30 Les contes du tsar	9.15 Les cent tours de Centour	16.00 Bobino
10.15 Minute Moutoute	17.00 L'heure de pointe	9.30 Les Oriens	16.30 Le Gutenberg
10.30 Magazine-express	18.30 Ce soir régional	9.45 En mouvement	18.00 Ce soir
11.00 Les trouvailles de Clémence	19.00 Les Pierrafeu	10.00 Ham-Tam	18.30 Ce soir régional
11.30 Cinéastes de la faune	19.30 Du tac au tac	10.15 Virginie	19.00 Les belles histoires
12.00 Roquet belles oreilles	20.00 Haine	10.30 Magazine-express	20.00 Point de contact
12.30 Les Coqueluchés	20.30 Les grands films: "Vol perdu"	11.00 Les trouvailles de Clémence	20.30 Forum
13.30 Téléjournal	22.30 Téléjournal	11.30 Téléjournal	21.30 J.O.
13.35 Femme d'aujourd'hui	23.00 Cinéma: "Alerte sur le Wayne"	12.00 Sésame	22.00 A communiquer
14.30 Cinéma: "Soupe aux poulets"	00.00 Cinéma: "Mon homme"	12.30 Les Coqueluchés	22.30 Téléjournal
16.00 Bobino		13.30 Téléjournal	23.00 Cinéma: "La petite maison de thé"
		13.35 Femme d'aujourd'hui	00.30 Cinéma: "Une belle fille comme moi"
		14.30 Les ateliers	
		15.30 Au jardin de Pierrot	
		15.45 Du soleil à cinq cents	

WEZF

JEUDI, 1er JUIN 1978		VENDREDI, 2 JUIN 1978	
6.00 Good Morning Jesus	18.00 News	6.00 Good Morning Jesus	16.30 The Merv Griffin Show
7.00 Good Morning America	18.30 The Flintstones	7.00 Good Morning America	18.00 News
9.00 PTL Club	19.00 The Andy Griffith Show	9.00 PTL Club	18.30 The Flintstones
11.00 Happy Days	19.30 Bewitched	11.00 Happy Days	19.00 The Andy Griffith Show
11.30 Family Feud	20.00 Welcome Back, Kotter	11.30 Family Feud	19.30 Bewitched
12.00 \$20,000 Pyramid	20.30 Operation Petticoat	12.00 \$20,000 Pyramid	20.00 Special - Roll of Thunder, Hear my Cry
12.30 Ryan's Hope	21.00 Barney Miller	12.30 Ryan's Hope	21.00 A communiquer
13.00 All my Children	21.30 Fish	13.00 All my Children	22.30 Red Sox Baseball: "Boston vs Californie"
14.00 One Life to Live	22.00 Baretta	14.00 One Life to Live	
15.00 General Hospital	23.00 Liars Club	15.00 General Hospital	
16.00 The Edge of Night	23.30 Starsky and Hutch/Toma	16.00 The Edge of Night	
16.30 The Merv Griffin Show			

CFCF

JEUDI, 1er JUIN 1978		VENDREDI, 2 JUIN 1978	
6.00 University of the Air	17.00 The Price is Right	6.00 University of the Air	17.00 The Price is Right
6.30 Morning Exercises	18.00 Pulse	6.30 Morning Exercises	18.00 Pulse
7.00 Canada A.M.	19.00 The Jeffersons	7.00 Canada A.M.	19.00 Good Times
9.00 Romper Room	19.30 Grand Old Country	9.00 Romper Room	19.30 Julie
9.30 100 Huntley Street	20.00 The Waltons	9.30 100 Huntley Street	20.00 The Predators
11.00 Ed Allen	21.00 Face to Face with Helen Hutchinson	11.00 Ed Allen	21.00 The Rockford Files
11.30 The Community	21.30 Soap	11.30 The Community	22.00 Quincy
12.00 The Flintstones	22.00 What Really Happened to the Class of '65?	12.00 The Flintstones	23.00 CTV National News
12.30 The Art of Cooking	23.00 CTV National News	12.30 The Art of Cooking	23.21 Pulse
13.00 Definition	23.21 Pulse	13.00 Definition	00.00 The Twelve Midnight
13.30 McGowan and Co.	00.00 The Twelve Midnight	13.30 McGowan and Co.	
14.00 The Alan Hamel Show	Movie: "The Deadly Trackers"	14.00 The Alan Hamel Show	
15.00 Another World		15.00 Another World	
16.00 Match Game '78		16.00 Match Game '78	
16.30 It's your Move		16.30 It's your Move	

FILMS A CFCF

JEUDI, 1er JUIN: 00h00

"THE DEADLY TRACKERS" (5) — E.-U. 1973. Western de B. Shear avec Richard Harris, Rod Taylor et Al Lettieri. — Un shérif évite la violence dans l'accomplissement de sa tâche jusqu'au jour où des bandits tuent sa femme et son fils. — Savoir-faire technique dans la mise en scène. Personnages mal composés. Recherche de l'effet pour l'effet. Interprétation forcée.

SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE

JEUDI, 1er JUIN 1978

CERCLE DE PRESSE: 60 min.

L'Association des journalistes du Saguenay reçoit chaque semaine à son déjeuner-causette, un conférencier de marque.

DIFFUSION: jeudi, 18h00, vendredi, 10h00, samedi, 19h00.

Tél: 545-1112. Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

Commission Keable

Cessation de toute activité

MONTREAL (PC) — La Commission Keable ferme officiellement, aujourd'hui, ses bureaux situés dans le centre-ville après avoir tenu 132 séances, avoir interrogé 188 témoins et avoir livré une bataille sur le plan constitutionnel devant la Cour suprême du Canada.

Le commissaire Jean Keable a fait part de cette décision dans une lettre adressée au ministre de la Justice, M. André Bédard, et rendue publique mardi. Il est toutefois possible que la commission reprenne ses travaux advenant qu'elle obtienne un jugement favorable de la Cour suprême.

M. Keable précise que la commission cesse toute activité en attendant la décision du tribunal de dernière instance dans cette cause où six provinces se sont alignées avec le Québec contre Ottawa au sujet du droit des provinces de faire enquête sur les agissements pas toujours catholiques de la Gendarmerie royale canadienne.

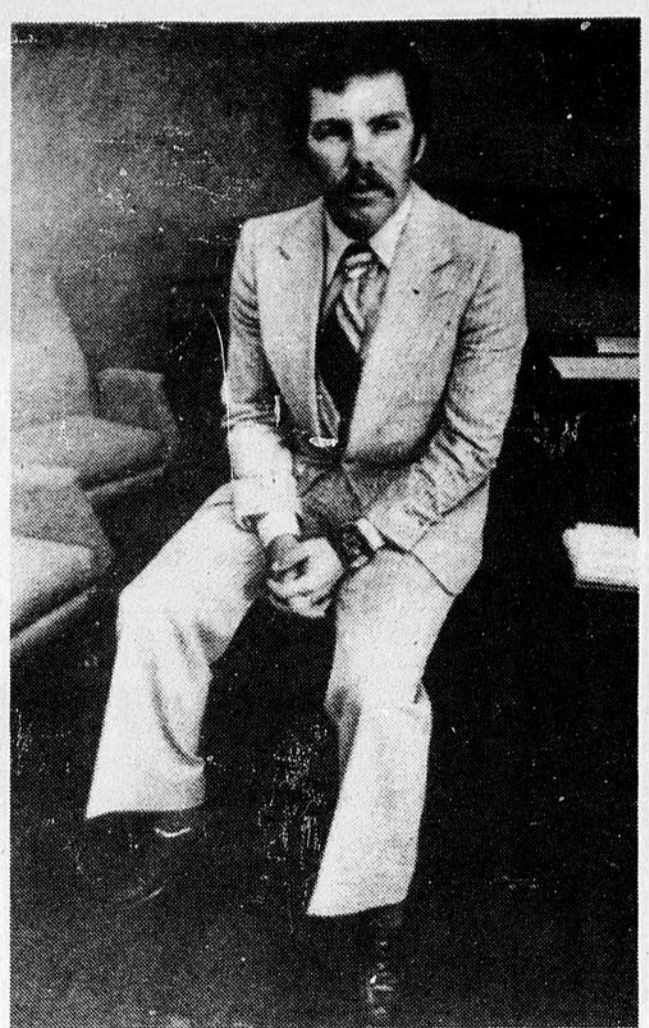
L'enquête Keable a abouti dans un cul-de-sac le 21 février quand la Cour d'appel a décrété que la commission avait enfreint la Loi des secrets d'Etat.

Il est possible que la Cour suprême du Canada rende son jugement dans cette cause au cours de l'été, mais il est plus probable que le jugement tant attendu ne sera pas rendu avant l'automne. A la Cour suprême, on a aucune idée de la date du prononcé du jugement dans cette cause.

Si le commissaire Keable a gain de cause, il reprendra vraisemblablement ses audiences publiques avant de rédiger son rapport, lequel pourrait être utilisé comme rampe de lancement pour tenter des poursuites contre une pléiade d'officiers de police. Même si cette hypothèse s'avérait juste, on ne croit pas dans l'entourage du président de la commission que celle-ci reprenne ses travaux avant l'automne.

Advenant que le commissaire enquêteur soit débouté, le bref d'évocation de la Cour d'appel stipule que la cause soit renvoyée à la Cour supérieure pour un examen détaillé de toute l'affaire. Cela donnerait probablement lieu à un examen détaillé des preuves accumulées au

cours des témoignages, ce qui pourrait même s'avérer plus révélateur qu'un rapport du commissaire au gouvernement.



Jean Keable

A 6 membres de l'Assemblée nationale Amendes de \$100 par jour d'absence

QUEBEC (PC) — Trois ministres péquistes figurent parmi les six membres de l'Assemblée nationale qui ont été pénalisés pour leurs absences non motivées.

C'est ce qu'indique un rapport produit par les services administratifs de l'assemblée et remis à son président, M. Clément Richard.

Les trois ministres sont MM. Pierre Marois, ministre d'Etat au Développement social (Laporte), Jacques-Yvan Morin, ministre et l'Education, vice-premier ministre (Sauvé) et Jacques Parizeau, ministre des Finances (L'Assomption).

Trois autres députés, deux libéraux et un péquiste ont eux aussi été mis à l'amende pour s'être absentes sans raison de leurs sièges à l'Assemblée nationale.

Ce sont MM. Lucien Caron (Lib.— Verdun), Richard

Verreault (Lib.— Shefford) et Adrien Ouellette (PQ — Beauce-Nord).

\$100 par jour...

En vertu des dispositions de la Loi de la législature, article 95, les services de la paie de l'Assemblée nationale doivent, selon ce qui est indiqué dans le rapport, "déduire des indemnités des députés un montant de \$100 par jour pour chaque jour d'absence non motivée, en plus de 10, à une séance de l'Assemblée nationale".

C'est le ministre des Finances qui a été le plus durement touché puisqu'on a retenu sur son indemnité la somme de \$900 représentant 9 absences non motivées.

Suivent dans l'ordre: M. Marois, \$500, M. Morin, \$300 et MM. Caron, Verreault et Ouellette, \$100 chacun.

CINEMA

ALMA	CHICOUTIMI	JONQUIERE
Théâtre Alma Du 26 mai au 1er juin incl.: "Les amazones de Vénus" "Nuits suédoises".	Cinéma I Place du Royaume "Parole d'homme" - L'empire des fourmis géantes".	Saguenay II "Orca" - "King Kong".
Théâtre Canadien "Goodbye Emmanuelle" - "Le jardin des supplices".	Cinéma II "Annie Hall".	Théâtre Capitoï "Cascadeurs en péril".
Ciné-Parc Jennois "Lancé frappé" - "L'ave auto".	Cinéma III "Une journée particulière".	Théâtre Cartier "Goodbye Emmanuelle".
BAGOTVILLE Théâtre Saguenay "Goodbye Emmanuelle".	Ciné-Parc Saguenay I "Lancé frappé" - "Un tueur dans la foule".	DOLBEAU Théâtre Météore "Rue haute" - "Rançon de la peur".
		MISTASSINI Théâtre Orphéon "Goodbye Emmanuelle" - "Les lesbiennes".

KAYASINO 1978

ILS SONT 79
Quelques acheteurs qui ont déjà souscrit

M. LUC DUMAS, St-Félicien	\$100.00
M. MARCEL AUCLAIR, St-Félicien	\$100.00
M. AURELIEN TALBOT, St-Félicien	\$100.00
M. PIERRE LABERGE, St-Prime	\$100.00
M. GUY GILBERT, St-Félicien	\$100.00
M. ROGER DESMEULE, Chicoutimi	\$100.00
M. ROGER TREMBLAY, Alma	\$100.00
M. BERTRAND FORTIN, Métabetchouan	\$100.00
M. FERNAND GAUDREAU, Lac-Bouchette	\$100.00
SPECIALITES Y.G. L'EE, Chicoutimi	\$100.00
M. NORMAND GILBERT, Roberval	\$100.00
M. JEAN LADOUCEUR, Jonquière	\$200.00
M. JEAN BERGERON, Métabetchouan	\$100.00
M. RENE OUELLET, Desbiens	\$100.00
M. JEAN CLOUTIER, Métabetchouan	\$100.00
M. MALTAS, Chicoutimi-Nord	\$100.00
M. MICHEL DORE, NTR, Métabetchouan	\$100.00
M. L. DESGAGNE, Desbiens	\$200.00
COLLEGE D'ALMA, administration, Alma	\$100.00
FESTIVAL DE DOLBEAU, Dolbeau	\$200.00
VILLE DE DESBIENS, FERNAND LAPORTE, Desbiens	\$400.00
M. CHARLES-HENRI COTE, Desbiens	\$100.00
M. GEORGES-HENRI BOUCHARD, AVC, Dolbeau	\$100.00
M. DENIS AUCLAIR, Arvida	\$100.00

Serge Simard.

Nous vous présentons un des 79 croupiers qui vous solliciteront pour la vente des billets d'admission à la grande soirée de Kayasino qui aura lieu le samedi, 10 juin, à 20h00, au Mail 170 d'Arvida. Les fonds de cette soirée serviront au financement des pré-championnats du monde de canoë-kayak 1978 qui se tiendront, cet été, à Jonquière et à Desbiens.

Ce sera une soirée inoubliable. Le Mail 170 se transformera en véritable Las Vegas. Une soirée où vous pourrez gagner des millions de dollars (fictifs) et perdre pour une bonne cause \$100 (véritables).

Toutes personnes intéressées à se procurer des billets pour la soirée Kayasino du 10 juin, peuvent communiquer avec M. Serge Simard, 542-3545 et M. Jean-Claude Larouche, 548-3138.

SE PASSER — C'EST AU MAIL 170 QUE CA VA

QUEBEC EN BREF

Pouvoirs à la CUM

QUEBEC (PC) — Un projet de loi déposé mercredi à l'Assemblée nationale élimine l'actuel Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain et en confie les pouvoirs à la Communauté urbaine de Québec.

Le projet de loi, inscrit au nom du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, modifie par ailleurs la composition de la Commission de transports de la CUQ de façon à ce que la communauté puisse exercer un meilleur contrôle sur les activités de la commission.

Enfin, le projet apporte des modifications techniques à la composition et aux pouvoirs du conseil de la CUM.

Mise en garde de Biron

MONTREAL (PC) — Le leader de l'Union nationale est d'avis que le résultat du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec sera à ce point serré qu'il faut déjà se préparer à la période (post-référendaire, alors que l'économie subira encore de dures secousses).

M. Rodrigue Biron, qui était de passage à Laval, lundi, estime que si le Parti québécois favorise l'ambiguïté en proposant une forme de souveraineté-association mal définie, la population, insatisfaite de l'actuel fédéralisme, pourrait manifester son mécontentement en appuyant cette thèse dans une proportion d'environ 45 pour cent, laissant ainsi une seconde chance à l'actuel gouvernement.

La "taxe de vente"

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, a expliqué hier après-midi à l'Assemblée nationale le mandat qu'il a confié à son sous-ministre, M. Michel Caron, qui était en négociations hier à Ottawa avec son collègue fédéral, en rapport avec la question de la "taxe de vente".

Il s'agit d'abord, a expliqué le ministre, de clarifier les dernières déclarations du ministre des Finances fédéral et de transmettre officiellement la proposition québécoise.

Le ministre, qui répondait à une interpellation du chef de l'Opposition officielle, M. Gérard-D. Lévesque, a rappelé que Québec serait disposé à accepter qu'Ottawa réduise ses impôts pour une somme égale aux \$226 millions réclamés par son gouvernement, que le Québec hausse ses propres impôts en proportion et que ceux-ci soient prélevés par Ottawa qui en fera remise au Québec.

Pourvoires commerciales

QUEBEC (PC) — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, prévoit rendre public cet automne une politique globale en ce qui a trait au statut des pourvoires commerciales.

Devant la commission parlementaire qui étudiait hier les crédits de son ministère pour la prochaine année, M. Duhaime a précisé que le moratoire d'un an décrété à l'occasion de l'opération accessibilité allait permettre de faire l'examen dossier par dossier des 221 pourvoires actuellement en opération au Québec.

Un comité a été mis sur pied en vue d'établir en collaboration avec l'Association des pourvoyeurs une classification des pourvoires.

Il a expliqué que cette classification tiendra compte du type d'entreprise et des superficies afin d'élaborer une politique de développement.

"Ce que nous voulons chasser de nos dossiers, a déclaré le ministre, c'est la pourvoirie qui affiche un "front", et qui est en quelque sorte un club privé mal déguisé. Ceux-là, on va les repérer et on va procéder au retrait des baux."

Au pénitencier

MONT-JOLI (PC) — Deux individus de Price, dans le comté de Matapédia, Clément Pinault, 21 ans, et Daniel Bérubé, 23 ans, ont été condamnés à des peines respectives de 12 et 8 ans de pénitencier, mardi, à Mont-Joli, sous des accusations de tentative de meurtre et d'avoir déchargé une arme à feu dans l'intention de blesser ou de mutiler.

Les sentences ont été prononcées par le juge Charles Quimper, de la cour des Sessions de la paix.

Le 30 janvier dernier, les deux accusés s'étaient présentés à la salle paroissiale de Saint-Octave-de-Métis, où se déroulait une fête, et avaient fait feu en direction de deux personnes à la suite d'une querelle.

M. Charles Bouchard, 52 ans, maire de Saint-Octave, avait été atteint à un pied tandis que l'agent Jean Thibault, 31 ans, de la Sûreté du Québec à Rimouski, avait été gravement blessé à la poitrine.

Détention des "4 condamnés"

MONTREAL (PC) — Les conditions de détention des quatre employés de la CTCUM, condamnés à purger des peines de prison à Bordeaux à compter d'aujourd'hui, ressembleront, selon le directeur de cet établissement pénitentiaire, M. Pierre Moisan, à celles d'un motel ou d'un collège.

M. Moisan souligne, dans une entrevue accordée à un quotidien anglophone, que les détenus condamnés à trois mois et moins, ce qui est le cas des syndiqués de la CSN, sont logés dans une aile spéciale où ils n'ont pas à côtoyer de criminels endurcis.

Sans bénéficier de conditions spéciales, les quatre prisonniers pourront profiter de la piscine, de la salle de télévision, des cours d'artisanat, d'un menu varié, de l'accès à la librairie. Avec une bonne conduite, ils pourront être libérés après 60 jours, dans le cas de l'ex-président du Syndicat des employés d'entretien de la CTCUM, et après 44 jours, dans le cas des trois autres.

Les mains blanches

MONTREAL (PC) — Bien que le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions de la paix, ait nommé tous les accusés, dans la mémorable "affaire Sky Shops", à subir leur procès, l'ex-président de la Ligue nationale de hockey, M. Clarence Campbell, prétend qu'il n'a rien eu à voir dans cette présumée conspiration, et il a réclamé hier le rejet de cette citation à procès.

Cette requête sera donc débattue en Cour supérieure le 29 juin prochain.

Rappelons que le sénateur Louis de Gonzague Giguère, Gerald Gordon Brown et feu Louis-A. Lapointe avaient été présumément impliqués dans des transactions entourant le renouvellement du bail de la boutique franc-port Sky Shops, à Dorval, en 1976.

Dans la plainte déposée à cet effet, on précisait en outre que MM. Lapointe, Gordon et Campbell auraient complété pour effectuer le transfert de 5.000 actions ordinaires de la compagnie au sénateur Giguère, en retour de son influence pour la prolongation du bail.

Johnson propose l'abrogation de la loi 253

QUEBEC (PC) — Deux ministres québécois ont déposé et fait approuver en 1ère lecture mercredi à l'Assemblée nationale une série de mesures législatives destinées à préparer la prochaine ronde de négociations dans le secteur de la santé, des affaires sociales et de l'éducation.

Un premier projet de loi parrainé par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, vise d'une part à abroger l'ancienne loi 253 sur le maintien des services essentiels et, d'autre part, à établir des mécanismes d'information du citoyen sur l'état des négociations et des conflits de travail dans ce secteur.

Le ministre propose l'abrogation de l'ancienne loi 253 votée sous l'administration Bourassa et qui s'était avérée impraticable.

Le nouveau mécanisme sur le maintien des services essentiels proposé par M. Johnson est le suivant:

S'entendre

D'abord, le gouvernement devra amener les parties à s'entendre sur les services à offrir en temps de conflit et obliger, à défaut d'entente, les associations accréditées à déposer la liste des services qu'elles veulent maintenir en de telles circonstances.

Outre cela, le projet de loi prévoit l'établissement d'un conseil sur le maintien des services essentiels lequel aura pour mandat d'informer le public au sujet des services essentiels maintenus par l'association.

En vertu du projet de loi, l'exercice du droit de grève ou de lock-out sera assujéti au dépôt de la liste des services essentiels et le gouvernement aura le pouvoir de le limiter au cas où, à son avis, la santé publique est en danger.

D'autre part, un employeur ne pourra décréter de lock-out si la liste des services essentiels est respectée.

Par ailleurs, le ministre des Finances a déposé un projet de loi dont l'objet est essentiellement de préparer les unités de négociations.

Le projet de loi détermine les matières qui peuvent être négociées au niveau local et celles qui devront l'être à une table centrale.

Le projet de loi Parizeau prévoit aussi que les nouvelles règles ne s'appliquent pas aux négociations de conventions tombant à échéance avant le 1er juillet 1978.

Congédiement

Le ministre du Travail en outre a présenté un projet de modification du Code du Travail.

En vertu de ce projet, un employeur ne pourra congédier, suspendre ou déplacer un salarié qui se conforme ou qui se prévaut de la Loi du salaire minimum.

"Toute contravention, dit le texte du projet de loi, autorise cet employé à faire valoir ses droits comme s'il s'agissait d'un congédiement pour activités syndicales."

Aux "4 condamnés" Appui total de la CEQ et CSN

QUEBEC (PC) — "Les sentences d'amendes et de prison entreprises contre quatre travailleurs syndiqués de la CTCUM frappent des ouvriers qui se battaient pour leurs droits alors que les crimes des tireurs de Robin Hood sont restés impunis."

C'est ce que fait valoir un télégramme envoyé hier par la CEQ aux ministres québécois du Travail et de la Justice afin de réclamer le retrait immédiat de toutes les sentences prononcées par le juge Deschênes contre ces syndiqués, reconnus coupables la semaine dernière d'avoir transgressé l'injonction du tribunal obligeant en août 1974 les employés des services d'entretien de la CTCUM (CSN) à cesser le piquetage et à reprendre le travail.

La CSN avait également envoyé un télégramme mardi, demandant au ministre Bédard d'amnistier les quatre hommes entrés hier à la prison de Bordeaux pour purger des peines de quelques mois.

Le Conseil régional de la CEQ réuni en congrès à Québec, s'est par ailleurs inscrit en faux contre la déclaration du ministre de la Justice, au début de la semaine, selon laquelle le fait de laisser tomber les poursuites intentées en 1975 contre les syndiqués des secteurs public et parapublic ne permettait pas pour autant l'intervention de l'Etat dans des causes déjà jugées. "Le gouvernement ne veut pas lever le harcèlement qui pèse sur les syndiqués", ont conclu des délégués devant les membres du Conseil de la CEQ.

Le télégramme de la CEQ rappelle aux ministres concernés que le Parti québécois de Montréal-Centre avait donné son appui à la grève des ouvriers de la CTCUM en 1974.

Vol de briques d'or

VAL-D'OR (PC) — Des recherches intensives sont menées dans la région de Val-d'Or, dans l'espoir de capturer trois gunmen qui ont réussi en quelques secondes, mardi midi, à s'emparer de deux briques d'or, évaluées globalement à \$300.000 sur les terrains d'une mine de l'endroit.

Le vol a été commis dans l'heure du midi, à l'importante mine d'or Lamaque, de Val-d'Or. Il ne fait aucun doute que les auteurs du vol étaient familiers avec le fonctionnement de la mine.

La mine occupe un espace d'environ deux milles carrés.



FESTIVAL D'ETE — M. Jean-François Bertrand, à droite, a remis hier à Québec un chèque de \$30.000 à Madeleine Careau, au centre, une des membres du comité organisateur du Festival d'été. Ce montant est le premier ver-

sement du montant total de \$130.000 que le gouvernement versera au cours des prochains mois à ce comité organisateur.

(Téléphoto PC)

Le Soleil

"La Commission parlementaire a eu des effets bénéfiques"

— J. Garon

QUEBEC (PC) — La Commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre qui s'est penchée le 17 mai sur le conflit au quotidien Le Soleil, a eu des effets bénéfiques, affirme le président du Syndicat des journalistes de Québec, M. Jean Garon.

Au cours d'une assemblée des 108 grévistes hier, M. Garon a expliqué que cette commission parlementaire avait notamment provoqué ces contacts et même une rencontre officielle entre les deux parties.

Lors de cette rencontre tenue dimanche dernier, la direction du quotidien, par la voix de Me Jean Beauvais, a proposé "certains aménagements techniques" qui constituent, selon le représentant syndical, un déblayage appréciable.

Mais M. Garon s'est empressé de préciser clairement que cette rencontre n'a permis que ces échanges verbaux et qu'aucun article n'a été ratifié. "Nous n'avons même pas abordé les questions prioritaires telles les échelles de salaires, la durée de la nouvelle convention et le statut quo ante".

Bon augure

"En fait, cette rencontre, si on la regarde d'une façon globale, nous a permis d'aller chercher quelques aménagements techniques possibles, d'élabo-

rer des hypothèses de travail, en somme nous avons fait un travail de déblayage pour trouver des avenues de règlement", a résumé M. Garon.

Celui-ci y voit par ailleurs le signe que la partie patronale semble décidée à négocier. Pour lui, c'est de bon augure.

Au cours de ce tête-à-tête de dimanche dernier, la partie syndicale a aussi proposé un protocole d'entente pour le retour au travail, mais la direction du journal n'a encore formulé aucune réaction.

Une nouvelle rencontre est prévue pour aujourd'hui, et M. Garon estime qu'il faudra encore plusieurs jours avant d'avoir un portrait global des concessions auxquelles pourraient consentir la compagnie.

Les syndiqués ne sont pas plus optimistes qu'il ne le faut et ont mandaté leur trésorier de négocier un nouvel emprunt de \$30.000.

Ce nouvel emprunt devrait permettre aux grévistes de tenir le coup pour au moins cinq semaines encore, a affirmé le trésorier Marc Lestage.

Depuis le début du conflit, le 30 août 1977, le syndicat a distribué environ \$400.000 à ses membres sous forme de prestations, et son endettement atteint maintenant \$130.000. Le reste a été comblé par la vente de deux publications.

De nombreux projets de loi adoptés en première lecture

QUEBEC (PC) — Un projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale permettra au conseil des ministres de définir la valeur réelle des propriétés inscrites aux rôles d'évaluation des municipalités pour fins de taxes scolaires.

Le projet de loi 57 n'est qu'un des nombreux projets déposés hier à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi 58 permettra au conseil des ministres de déterminer les frais de scolarité additionnels que doit exiger une institution d'enseignement de niveau collégial des élèves venant de l'extérieur du Québec. Ce projet de loi définira aussi l'expression "élèves venant de l'extérieur du Québec".

Projet de loi 54

Le projet de loi 54 modifiera la loi de la Régie des services publics pour permettre à celle-ci d'assurer, lorsqu'elle annule l'autorisation d'exploiter une entreprise publique, la conti-

nuité des services au public. L'amendement à la loi permettra aussi à la Régie de pourvoir à la préservation des intérêts des propriétaires et ayants droit de l'entreprise et de ses employés.

Le projet de loi 49 vise à permettre aux villes de Montréal, Ville Saint-Pierre, Côte-Saint-Luc, Outremont et Westmount d'utiliser, pour leur présent exercice financier respectif qui commence en 1978, le rôle de la valeur locative en vigueur pour l'exercice financier précédent.

Dans le cas de Montréal, l'autorisation vaudra pour les fins de la taxe d'eau et pour celles de la taxe d'affaires. Dans les autres cas, elle ne vaudra que pour la taxe de l'eau.

Tous ces projets de lois ont été adoptés en première lecture.

QUELLE TERREUR!

UNIVERSAL MAJESTIC INC. MAKO ASSOCIATES présente

Les Dents de la Mort

VF de JAWS OF DEATH

Dès DEMAIN

TOUJOURS NOUVEAU

PLUS 2e Grand Film dans Chaque Cinéma

Royaume 1 Saguenay Bellevue

FASCINANTES MYSTERIEUSES et incroyablement AUDACIEUSES

avec Nathalie Dupuis Pierre Lemieux Gina Jansen

LES ESCLAVES DE L'AMOUR

COMPLEMENT DE PROGRAMME

MANS DOUCES LÈRES CHAUDES

capitol élysée

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE POUR TOUS

WOODY ALLEN DIANE KEATON

"ANNIE HALL"

Royaume 2

"UN FILM CHOC!... INOUBLIABLE! L'UN DES FILMS LES PLUS PUISSANTS JAMAIS PRÉSENTÉ À L'ÉCRAN!"

18 ANS

A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR

avec DIANE KEATON TUESDAY WELD RICHARD KILEY

Royaume 3

Dès DEMAIN

Un film drôle à vous faire sauter les épaules... 14 ANS

LANCER... FRAPPÉ...

VERSION FRANÇAISE DE

SLAP SHOT

Paul Newman

UN TUEUR DANS LA FOULE

ciné-parc SAGUENAY 1

RIEN NE PEUT L'ARRÊTER...

L'épaulard est l'un des mammifères les plus rusés de la terre. Fait incroyable, c'est le seul animal, à part l'homme, qui tue pour se venger.

14 ANS

ORCA

LA BALEINE MEURTREUSE!

RICHARD HARRIS CHARLOTTE RAMPLING

Le film le plus excitant dans l'histoire du cinéma

"King Kong"

ciné-parc SAGUENAY 2

2 ÉCRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE À 7.30 - PROJECTION AU CREPUSCULE

A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 349-4327

GRAND

MAGASINAGE

D'ÉTÉ

À RABAIS par 2



CANADIAN
TIRE

RADIAUX
ceint. acier
Turnpike



**BELT-
O-GLASS**
biais-ceint.
4+2



Safety 99
tout-service
plis en biais
NYLON

Rabais
\$13⁰⁰ à \$16⁰⁰
la paire

DR78-14
Flanc
blanc
3645
chacun, par
achat de 2

3463 après remise au comptant*
en achetant la paire
chac.

De robustes radiaux ceinturés d'acier à très robuste carcasse en 2 plis de nylon 66 Du Pont, permettant des flancs amincis d'une résistance supérieure aux températures élevées des grandes vitesses. Les 2 ceintures en acier donnent une grande rigidité à la semelle pour améliorer les arrêts, les départs et le millage. Tout nouveau de cette année, le radial Turnpike ceinturé d'acier est déjà reconnu par les acheteurs avisés de radiaux comme un pneu extrêmement avantageux... encore plus maintenant durant notre Grand Magasinage d'été.

Cote de rendement
36,000
MILLES

5 ans
d'Assurance
Routière

Flanc blanc	Prix courant chacun	En achetant par paire	
		Prix-réclame chacun	Rabais par paire
DR78-14	42.95	36.45	13.00
ER78-14	45.45	38.60	13.70
FR78-14	46.95	39.90	14.10
GR78-14	48.95	41.60	14.70
GR78-15	49.95	42.45	15.00
HR78-15	52.95	44.95	16.00

Payez comptant et épargnez 5% des prix du tableau*



La cote de rendement représente un millage facilement atteint en service normal et est offerte comme mesure de comparaison.

Rabais
\$6⁰⁰ à \$10⁰⁰
la paire

E78-14
Flanc
blanc
3095
chacun, par
achat de 2

2940 après remise au comptant*
en achetant la paire
chac.

4+2 = 6 plis sous la semelle de notre pneu ceinturé verre le plus costaud. Contrairement à beaucoup de ceinturés, notre Belt-O-Glass a 4 plis de carcasse en très résistant nylon 66 Du Pont prouvé sécuritaire en cas de dégonflement (voir les résultats des essais du Nevada affichés au magasin). 2 ceintures en verre assurent long millage et forte traction.

Cote de rendement
30,000
MILLES

5 ans
d'Assurance
Routière

Payez comptant &
épargnez 5% des
prix indiqués

Prix applicables pour achat par paire seulement			
Flanc blanc	Prix courant chacun	Prix-réclame chacun	Rabais par paire
A78-13+	29.30	26.30	6.00
B78-14+	30.75	27.85	6.20
C78-14+	32.30	29.00	6.60
D78-14+	33.25	29.90	6.70
E78-14	34.40	30.95	6.90
F78-14	36.75	33.00	7.50
G78-14	38.70	34.80	7.80
H78-14	39.60	35.65	7.90
C78-15+	31.75	28.55	6.40
F78-15	38.25	34.40	7.70
G78-15	38.90	34.95	7.90
H78-15	41.40	37.25	8.30
J78-15	44.75	40.25	9.00
L78-15	46.60	41.60	10.00

*Construction 2+2 pour convenir aux compactes
Payez comptant et épargnez 5% des prix du tableau*

Pose gratuite de nos pneus de tourisme neufs sur la plupart des jantes avec l'achat de nos valves Dill ou Schrader à notre prix courant de \$1.00. Nous devons poser ensemble le pneu et la valve.

Rabais
\$4⁰⁰ à \$7⁰⁰
la paire

Dim.
E78-14
2315
chacun, par
achat de 2

2199 après remise au comptant*
en achetant la paire
chac.

Flanc blanc: \$2.00 en supplément par pneu

La résistance exceptionnelle du nylon en fait le choix naturel des ingénieurs pour les pneus des autos de course, des avions et des transporteurs de terre. C'est aussi notre choix pour notre pneu le plus vendu, le Safety 99! Il est renforcé de 4 plis de nylon 66 Du Pont qui vous assurent sécurité et durabilité.

Cote de rendement
18,000
MILLES

(seul en 520-10 qui est coté pour 10,000 MILLES)

5 ans
d'Assurance
Routière

Flanc noir Dimensions	Prix courant chacun	En achetant par paire	
		Prix-réclame chacun	Rabais par paire
520-10*	16.30	14.30	4.00
550-12*	17.75	15.75	4.00
600-12*	19.95*	17.95*	4.00
A78-13	22.75	20.25	5.00
B78-13	23.30	20.75	5.10
C78-13	24.50	21.85	5.30
B78-14	24.80	22.00	5.60
C78-14	25.25	22.50	5.50
D78-14	25.50	22.75	5.50
E78-14	25.95	23.15	5.60
F78-14	27.70	24.70	6.00
G78-14	29.30	26.15	6.30
H78-14	31.40	28.00	6.80
560-15#	24.60	21.90	5.40
C78-15	25.80	23.20	5.20
F78-15	27.95	24.95	6.00
G78-15	29.80	26.60	6.40
H78-15	31.25	27.75	7.00

Le relief n'est pas forcément celui illustré • Flanc blanc
*Doubles plis (équiv. 4 plis) pour convenir aux compactes
Payez comptant et épargnez 5% des prix du tableau*



5% de Remise

au comptant au lieu de Billets-Bonis

Hâtez-vous! La vente débute lundi 29 mai et finit samedi 3 juin. Les pneus en rupture de stock commandés durant cette période bénéficient des prix-réclame.

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834